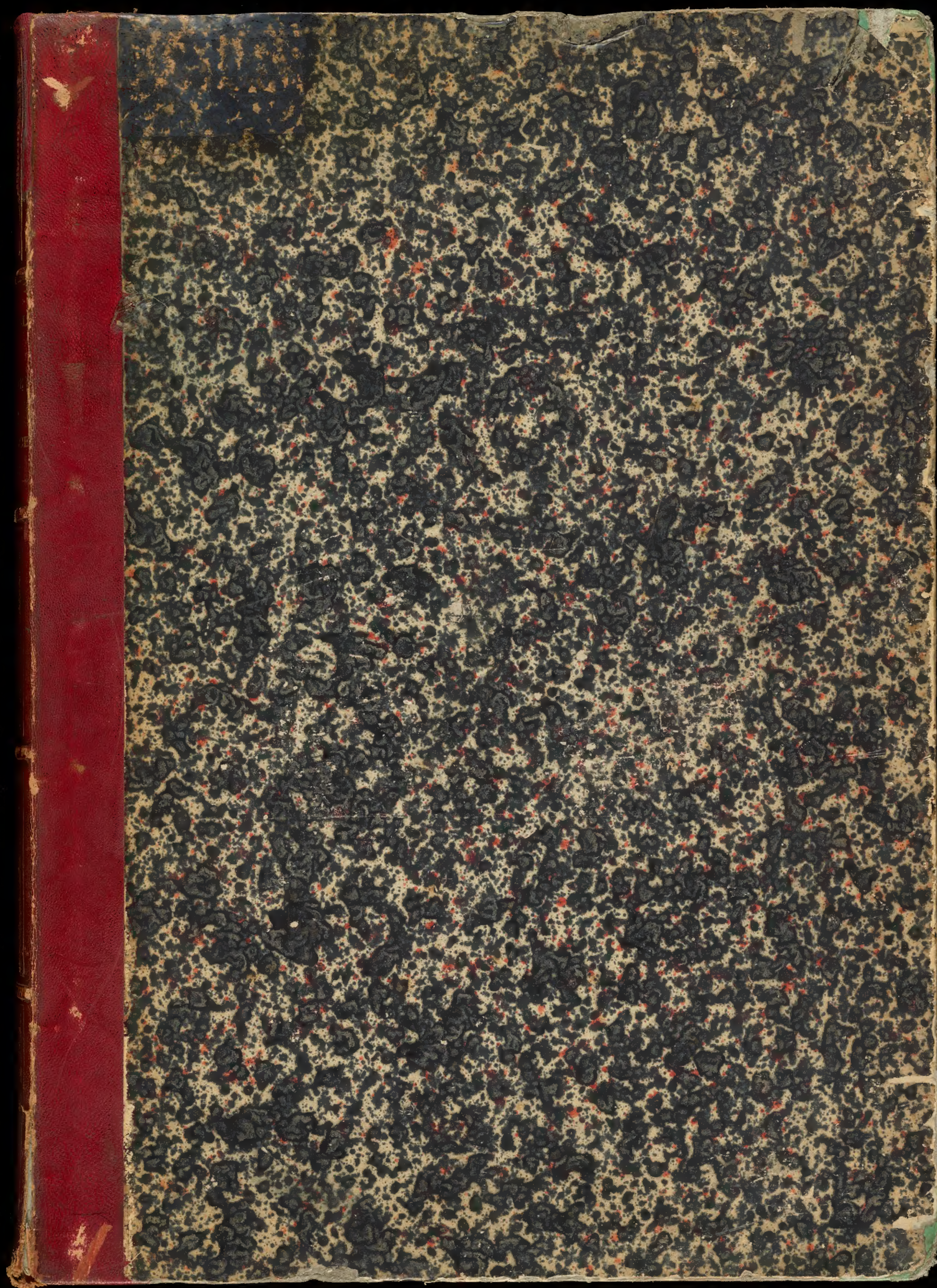






à son cher Collaborateur & ami Mr Domenolle
Souvenir affectueux
René Dardel

6/WS/68

Author's presentation copy

(8) + 32 pp and 40 plates

MONOGRAPHIE

DU

PALAIS DU COMMERCE DE LYON

IMPRIMERIE LOUIS PERRIN, A LYON

MONOGRAPHIE

DU

PALAIS DU COMMERCE

ÉLEVÉ

A LYON

SOUS L'ADMINISTRATION

DE MONSIEUR VAÏSSE, SENATEUR

Administrateur du département du Rhône

PAR

RENE DARDEL

Ancien architecte en chef de la Ville de Lyon, officier de la Légion d'honneur, &c.

ACCOMPAGNÉE D'UN TEXTE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF



PARIS

A. MOREL, LIBRAIRE-EDITEUR

13, RUE BONAPARTE

M D CCC LXVIII

MONOGRAPHIE

DU

PALAIS DU COMMERCE

SOUSCRIPTEURS DE LA VILLE DE LYON

ADMINISTRATION MUNICIPALE.
SYNDICAT DES AGENTS DE CHANGE.

MM. AGUETTANT, serrurier.
ANDRÉ frères, entrepreneurs.
AUBERT, sculpteur.

BAILLY, horloger.
BALLET, architecte.
BAUDET, architecte.
BAUDRIER, Conseiller à la Cour impériale
BELLEMAIN, architecte.
BERNARD, menuisier.
BERTIN, homme de lettres.
BISSUEL, architecte.
BIZOT, agent de change.
BONNET (Louis), rentier.
BONNET, sculpteur.
BOUCHARD, agent de change.
BOURGUIGNON, ornemaniste.
BRESSON, architecte.
BRETON, entrepreneur.

MM. BRUNET-LECOMTE, négociant.
BUGHE, architecte.

CERCLE DU SUD (le).
CHAMBE, peintre.
CHARPENEL, architecte.
CHATELUS, lampiste.
CHATRON, architecte.
CLAIR, architecte.
CLAUSES, ornemaniste.
COMBE, tapissier.
CORNET, peintre.
COUET, notaire.
COUTURIER, propriétaire.

DAMBRE, architecte.
DEMOUSTIER, agent de change.
DESCOURS, député.
DUBIEZ, architecte.
DURET & Cie, marbriers.

ECHERNIER, architecte.

FALCOUZ, architecte.
FARFOUILLON, architecte.
FARNOUX, entrepreneur.
FLACHAT, décorateur.
FLICOTEAUX; plombier.

GALLINE, banquier.
GAUTHIER (Etienne), rentier.
GINIEZ, architecte.
GIRARD, médecin.
GIROUD, architecte.
GROLAND, menuisier.
GUBIAN, menuisier.
GUERIN, banquier.
GUINET, entrepreneur.
GUIOULLIER, entrepreneur.

HIRSCH, architecte.

MM. JAMOT, architecte.
JANCE, architecte.
JAUVAT, agent de change.
JOUFFRAY, architecte.
JOURNOUD, architecte.

LACARRIÈRE, appareils à gaz.
LACROIX DE LAVAL, rentier.
LEGAT, agent de change.
LENOIR, entrepreneur.
LEPICIER, menuisier.
LIMOUSIN, négociant.
LOUVIER, architecte.

MAGNIN, agent de change.
MALLET-GUY, rentier.
MARCHON, entrepreneur.
MARTIN, rentier.
MARTIN, serrurier
MAZERAT, architecte.
MELON, doreur.
MERLIN, architecte.
MIGEAT, tapissier.
MILLET, marchand de papiers peints.
MISME, architecte.
MOREAU, architecte.
MOREL, architecte.
MOREL DE VOLEINE, rentier.
MORIN-PONS, banquier.

NIGON, imprimeur.
NOUGAREDE, menuisier.

PAGE, agent de change.
PEILLON, agent de change.
PELVEY, Adm^r du Palais du Commerce.
PERRIN (Louis), imprimeur.
PICOLI, peintre.
PINGEON, antiquaire.

MM. PORTE, architecte.
POUZET frères, géomètres.
PUPIER, architecte.

RENAND, architecte.
RIDÉ, serrurier,
ROBERT, sculpteur.
ROCHETTE, entrepreneur.
ROCHON, architecte.
ROZIER, agent de change.

SAGE, architecte.
SALLINS, peintre.
SARRAZIN, entrepreneur.
SAUNIER, agent de change.
SAVOYE, architecte.
SERULLAZ, agent de change.

TAILLANDIER, architecte.
TEILLARD, agent de change.
TEISSIER, Directeur de la Banque.
THOMAS, agent de change.
TRAVERSE, serrurier.

VERGUIN, constructeur de calorifères.



PALAIS DU COMMERCE

DE LYON

NOTICE HISTORIQUE



YON est entré, depuis quelques années, dans une voie de régénération et de progrès qui en fait aujourd'hui, plus que jamais, la seconde ville de France.

Des rues nouvelles sont ouvertes à la circulation, apportant la lumière et le soleil à des quartiers malsains et populeux ; de nouveaux monuments s'élèvent ; l'eau circule ; les quais et les places publiques se couvrent de plantations ; en un mot, la transformation est générale, et celui qui a quitté cette ville il y a vingt ans, aurait peine à la reconnaître sous ce nouvel aspect, épanouie au confluent de ses deux fleuves, propre et coquette comme une cité flamande, toujours riche par son industrie, animée par ses 300,000 habitants, desservie par les six chemins de fer et les nombreuses routes qui circulent dans son sein ou rayonnent autour de ses murs.

Les premiers travaux relatifs à cette heureuse transformation datent de 1853.

A cette époque, M. Vaïsse, alors Conseiller d'Etat, et depuis Sénateur, arrivait à Lyon, comme chargé de l'administration du département du Rhône. Son premier soin fut d'étudier les besoins de cette grande cité manufacturière dont le Gouvernement venait de lui confier les intérêts.

Depuis longtemps le commerce lyonnais se plaignait de n'avoir pas son temple à lui, où il pût commodément installer sa chambre et ses tribunaux, donner une salle à ses Agents de change, abriter son Conseil des Prud'hommes et ses services spéciaux. L'Hôtel-de-Ville, devenu Palais préfectoral, était à peine assez vaste pour contenir les nombreux services qui lui incombaient, par suite de sa nouvelle destination ; enfin, les convenances exigeaient qu'on enlevât la Bourse au Palais Saint-Pierre, en rendant à ce dernier monument, avec sa destination spéciale, son titre de Palais des Beaux-Arts.

Il fut donc arrêté qu'un monument serait élevé sur le parcours de la nouvelle rue Impériale ; que ce monument serait spécialement affecté au commerce et à l'industrie, et que M. Dardel, alors architecte en chef de la Ville, serait chargé de construire le nouveau Palais. Mais avant de parler du Palais lui-même, il est important de dire quelques mots des circonstances principales qui en précédèrent l'érection et décidèrent du choix de son emplacement.

Le vaste programme de régénération complète de la cité, arrêté par M. Vaïsse dès son arrivée à Lyon, comprenait à la fois l'embellissement de la ville, son assainissement, l'amélioration de sa viabilité, une distribution d'eau filtrée, l'achèvement des quais et des ponts du Rhône et de la Saône, la restauration des

monuments publics, l'établissement de nouvelles promenades, et enfin l'ouverture de vastes rues en rapport avec l'extension énorme apportée dans la circulation par les besoins nouveaux et par l'inauguration de nombreux chemins de fer.

Un projet de rue, parallèle aux deux fleuves, avait existé déjà sous les administrations précédentes. Dans ce projet, la voie nouvelle, appelée rue du Méridien, partait de la place de la Comédie, se dirigeant au sud sur la colonne de la place des Cordeliers qui en formait l'axe et la limite.

Il avait été pareillement question de l'érection d'un monument destiné à contenir la Bourse et le Tribunal de commerce : on avait même désigné comme emplacement pour cette construction, le massif situé en face et à l'ouest de l'Hôtel-de-Ville, massif aujourd'hui entièrement reconstruit.

Ces deux projets furent écartés comme insuffisants, et, après avoir longuement étudié, sur le terrain et sur les plans de la Ville, cette double question, M. Vaïsse s'arrêta à la pensée d'établir une large rue partant de la place de la Comédie, comme axe et limite au nord, et allant jusqu'à Bellecour, où elle devait déboucher sur la place Léviste. L'ancienne rue Belle-Cordière, dont le côté oriental se trouvait à peu près dans le prolongement des façades de Bellecour, pouvait être conservée : on réalisait ainsi relativement une économie. Ces conditions, il est vrai, nécessitaient une brisure dans un point quelconque du parcours, et la direction des lignes l'indiquait à peu près à la hauteur du passage de l'Hôtel-Dieu. Mais afin d'atténuer le plus possible le coude de la rue, une place devait être ménagée au point de rencontre ; enfin, le monument depuis si longtemps réclamé par le commerce lyonnais devait être construit à la hauteur de la place des Cordeliers, en face de l'église Saint-Bonaventure, à une courte distance de la place des Terreaux, considérée jusqu'alors comme le centre principal du commerce et de l'industrie.

A la date du 23 mai 1853, Monsieur Vaïsse adressait à Monsieur Dardel, architecte de la Ville, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je voudrais un projet de Bourse, et voici, à cet égard, quelques indications que je me permets, sans « y tenir absolument, et en étant prêt à accueillir toutes les observations que vous jugeriez nécessaires.

« Le projet comprendrait :

« 1° La Bourse proprement dite ;

« 2° Le Tribunal de commerce ;

« 3° La Chambre de commerce ;

« 4° Le Conseil des Prud'hommes ;

« 5° La Condition des soies, mal placée où elle est.

« Cette dernière adjonction permettrait à la Chambre de commerce de nous venir en aide avec le « produit du droit qu'elle prélève sur la Condition des soies. Enfin il faudrait ajouter encore des salles et « galeries pour former un Musée de l'industrie lyonnaise.

« Je ne suis pas précisément fixé sur l'emplacement ; mais si, comme je le souhaite, on exécutait « la grande rue qui, partant de la place de la Comédie ou de l'Hôtel-de-Ville, doit aboutir à la place « Bellecour en passant par celle des Cordeliers, mon désir serait de placer la Bourse vers le milieu « de cette rue, sur l'un des alignements, ou peut-être un peu en retraite.

« Je ne voudrais pas d'architecture grecque ; elle me paraît peu en rapport avec le caractère et « l'esprit général de la ville de Lyon, et je ne trouve pas que l'essai qui en a été fait pour le Palais de « Justice soit d'un effet suffisamment encourageant.

« J'aimerais mieux quelque chose qui fût en harmonie par exemple avec l'Hôtel-de-Ville ou le Palais

« des Arts, qui me semblent représenter assez bien le caractère général de l'architecture lyonnaise.

« Au rez-de-chaussée, qui devrait être un peu élevé, seraient placées la Bourse et la Condition des « soies qui ne serait pas convenablement dans un étage supérieur. La Bourse pourrait être éclairée « au moyen d'un dôme ou d'une coupole, ce qui permettrait de disposer d'une partie, au moins, des « jours de côté.

« Au premier étage, le Tribunal et la Chambre de commerce et le Conseil des Prud'hommes.

« L'entresol, si l'édifice en comportait un, pourrait être utilisé pour les accessoires de la Bourse, « du Tribunal de commerce et du Conseil des Prud'hommes.

« Enfin, il faudrait un second étage où seraient les salles et galeries destinées au Musée de l'industrie.

« Ce Musée devrait être disposé pour recevoir les métiers, outils et instruments successivement employés « par l'industrie lyonnaise, avec la série de leurs transformations et de leurs perfectionnements. Un emplace- « ment serait consacré à l'exposition des échantillons des produits de cette industrie, rangés suivant « l'ordre des temps et la nature des produits, en remontant aussi haut que possible dans le passé.

« Je vous répète, Monsieur, que je ne tiens pas absolument à mes indications ; elles ont principalement « pour but de vous expliquer bien complètement toute ma pensée; c'est surtout à votre expérience « et à votre habileté que je m'en rapporte pour sa réalisation.

« Vous trouverez, dans les dossiers de la Commission qui avait été instituée pour aviser à la possibilité « d'établir à la Mairie le siége de l'Administration, et dont, si je ne me trompe, vous faisiez partie, des « renseignements utiles sur les dispositions à prendre pour la Bourse, le Tribunal de commerce et « le Conseil des Prud'hommes.

« Il va sans dire que votre projet devra être accompagné d'un aperçu de la dépense.

« Je vous serais obligé de me remettre, aussitôt qu'il sera possible, le travail que je vous demande; « il me paraît digne d'exciter votre intérêt.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le Conseiller d'Etat,

« *Signé :* VAISSE. »

Cette première lettre était accompagnée d'une seconde lettre conçue en ces termes :

« Monsieur,

« En vous écrivant tout-à-l'heure, pour vous demander un projet de Bourse, après vous avoir indiqué « l'emplacement sur lequel je souhaiterais l'établir et dans quelles conditions, je crois avoir oublié « d'ajouter que, dans ma pensée, l'édifice devrait être isolé des habitations voisines par une large rue « circulaire.

« Je complète mes indications en vous adressant celle-ci, sans y attacher plus d'importance qu'aux « autres.

« Réfléchissez sur tout cela, Monsieur, et faites-nous quelque chose qui soit digne de vous et de la « Ville de Lyon.

« Agréez l'expression de ma considération bien distinguée.

« *Signé :* VAISSE. »

Comme on le voit par ces deux lettres, la conception première de la rue Impériale, telle du moins qu'elle existe aujourd'hui, la création d'un Palais du Commerce dans cette rue et l'adjonction d'un Musée industriel appartiennent à M. Vaïsse. Il a eu en outre cette bonne fortune de rencontrer en M. Dardel un artiste capable de comprendre ses pensées et digne en tous points de les mettre à exécution. Et ce n'était point une œuvre ordinaire que d'arriver à réaliser un programme aussi difficile avec talent et économie.

En septembre 1853, M. Dardel se mit à l'œuvre, sur un programme définitif, amendant la pensée première de M. Vaïsse, et que nous croyons intéressant de rapporter ici :

PROGRAMME

Dressé par Monsieur le Conseiller d'Etat chargé de l'Administration du département du Rhône, et adopté par la Commission municipale, la Chambre de commerce et le Syndicat de MM. les Agents de change de Lyon.

« Le Palais du Commerce sera établi dans la position et selon les dimensions tracées au plan de la « rue Impériale régulièrement approuvé et en voie d'exécution, la façade principale côté nord sur « la place de la Bourse, avec arrière façade au sud sur la place des Cordeliers, façades latérales sur les « rues Impériale et Buisson; le périmètre formera un quadrilatère de 58^{m} par 65^{m}. Dans l'intérêt de « l'animation des rues latérales, et par motif d'économie, des boutiques et magasins destinés à la location, « avec entresol au-dessus, seront établis dans tout ou partie des façades latérales. (Cette disposition est « insérée au traité passé entre la Ville et M. Poncet, architecte, entrepreneur de la rue Impériale.)

« Le style d'architecture adopté devra être, autant que possible, analogue à celui de l'Hôtel-de-Ville « de Lyon et du Palais Saint-Pierre qui domine et résume le caractère général de l'architecture « lyonnaise dans sa plus belle expression.

« Le Bâtiment devra contenir :

« 1° Au rez-de-chaussée, la Bourse et ses dépendances, le Syndicat de MM. les Agents de change, « des salles pour MM. les Courtiers en soie et en marchandises, la Caisse d'épargne, un logement « de concierge, un corps de garde, un bureau d'inspecteur, des latrines.

« 2° Premier étage. — On devra y établir la Chambre de commerce, le Tribunal de commerce et ses « dépendances, Greffe, Secrétariat, Syndicat des faillites, etc., etc., une vaste salle de réunion pour les « assemblées extraordinaires du commerce; le Conseil des Prud'hommes avec ses dépendances, Greffe, « Caisse des prêts, etc., etc., dont partie pourra au besoin être placée au deuxième étage.

« 3° Deuxième étage. — Il sera affecté à l'établissement d'un Musée permanent de l'industrie, et à des « expositions industrielles périodiques; le Musée sera disposé de manière à recevoir les métiers, outils « et instruments successivement employés par l'industrie lyonnaise, avec la série de leurs transformations « et de leurs perfectionnements; des emplacements seront consacrés à l'exposition des échantillons « rangés suivant l'ordre des temps et la nature des produits, en remontant aussi haut que possible dans « le passé.

« 4° Etage des combles. — Il y sera ménagé des logements d'employés, des dépôts d'archives, etc.

« L'architecte devra, dans la construction des toitures et des planchers principaux, n'employer que le « fer, le plâtre, les poteries et les briques; il pourra établir des voûtes en grosse ou légère maçonnerie, « partout où les murs pourront les recevoir sans danger.

« Il devra prévoir le chauffage général du monument, par un ou deux calorifères établis dans le

« soubassement ou dans les caves; toutefois, et comme en cas, des cheminées devront être construites « dans les cabinets de MM. les Présidents et dans un certain nombre de salles.

« Il devra encore faire toutes les dispositions nécessaires pour le branchement des tuyaux de gaz, et pour « ceux de distribution d'eaux potables de propreté et d'incendie.

« Toutes les eaux pluviales et ménagères devront s'écouler dans des rameaux d'aqueducs en commu- « nication avec les grands aqueducs de la ville.

« *Signé :* VAISSE »

Le 10 décembre 1853, deux tracés pour l'ouverture de la rue Impériale et l'avant-projet du Palais du commerce, élaborés par M. Dardel, furent présentés par Monsieur Vaïsse à l'Empereur.

Le premier tracé de rue, établi sur des bases très-larges, comprenait la rectification complète du centre de la ville et la création d'une vaste place, à la hauteur de l'Hôtel Dieu. Sur cette place venaient rayonner trois larges rues :

1° La rue Impériale;

2° Une rue partant du centre de la façade du Palais du commerce;

3° Une autre rue venant de la place des Terreaux, en suivant le parallélisme de la façade orientale du Palais Saint Pierre.

Ce premier projet fut écarté, attendu l'énorme dépense qu'aurait entraînée sa réalisation, et la préfé rence fut accordée au deuxième projet comprenant simplement :

1° L'ouverture d'une rue de la place de la Comédie à la place de Bellecour;

2° L'établissement du Palais du commerce en face de l'église des Cordeliers, et la création d'une place (de dimensions restreintes) dite place Impériale, à la hauteur de l'Hôtel Dieu.

La largeur de la rue, portée à 18 mètres dans le projet, fut fixée à 22 mètres par l'Empereur. Quant à l'avant projet du Palais du commerce, il fut approuvé comme esquisse.

Le 27 décembre 1853, le rapport de Monsieur Vaïsse, proposant la création de la rue Impériale et du Palais du commerce, fut présenté à la Commission municipale qui l'approuva le 17 janvier 1854.

Le 3 juillet suivant, un décret impérial autorisait la Compagnie de la rue Impériale régulièrement constituée, et l'exécution des projets approuvés, confiée à une réunion d'actionnaires, presque tous Lyonnais, dont M. Poncet, architecte, était le directeur gérant, commença immédiatement (1).

Cependant les études définitives des plans, coupes et élévations, devis, etc., etc., nécessaires à la construction du Palais du commerce étaient poussées activement. — Commencées le 15 juillet 1854, elles étaient terminées dans les premiers jours de février 1855, et le projet était remis au Ministre de l'intérieur le 14 février 1855.

Immédiatement soumis au Conseil des Bâtiments civils, ce projet fut approuvé le 8 mars 1855, sans aucune modification, sur un rapport fait au Conseil par M. Duban, architecte, membre de l'Institut et Inspecteur général des Bâtiments civils.

(1) La rue Impériale occupe, y compris les rues annexes et les amorces de rues, le Palais du commerce et le Marché des Cordeliers, une surface de 36,451 mètres. Le Palais du commerce seul, établi entre deux places, celle de la Bourse et celle des Cordeliers, avec façades latérales sur les rues Impériale et de la Bourse, occupe une surface de 3,689 ^{m} 28, formant un quadrilatère de 68 ^{m} 05 sur les rues latérales, et de 57 ^{m} 60 sur les places.

La longueur totale de la rue Impériale est de 1,050 ^{m} . 800 mètres de la place de la Comédie au point de changement de direction de l'axe de la rue, et 250 mètres de ce point à la place Léviste

La place Impériale a 107 ^{m} de long sur 52 ^{m} de largeur

Ce rapport, intéressant à tous les titres, entre dans de nombreux détails de construction, de disposition et de décoration. Aussi, nous faisons-nous un devoir de le reproduire en entier :

RAPPORT

Fait au Conseil des Bâtiments civils par M. Duban, Inspecteur général.

(SÉANCE DU 5 MARS 1855.)

« Suivant le désir exprimé par Monsieur le Sénateur chargé de l'administration du département du Rhône, « Son Excellence le Ministre de l'intérieur adresse à son collègue le Ministre d'Etat, pour être soumis à « l'examen du Conseil des Bâtiments civils, un projet de Palais du commerce à ériger à Lyon : ce projet « forme un atlas composé de onze feuilles de dessins et du programme donné par Monsieur l'Adminis « trateur du département. A cet atlas est joint un volume contenant les délibérations de la Chambre de « commerce et de la Commission municipale, une description du monument, les cahiers des charges et « les devis.

« La dépense de cette construction est évaluée à 3,023,798 fr. 39 c. Le remarquable projet soumis à « l'examen du Conseil a semblé à votre rapporteur satisfaire avec une grande netteté au lucide pro- « gramme donné par Monsieur le Sénateur, administrateur du Rhône.

« Une condition impérieuse est l'établissement de magasins particuliers dans cet édifice public. M. Dardel, « architecte chargé de cette construction, a fait disparaître, autant qu'il lui a été possible, le côté périlleux « de cette disposition, à l'aide de cours d'isolement entre les diverses parties de l'édifice. Cette satisfaction « étant donnée à la sûreté de l'établissement, il n'y a qu'à louer, au point de vue de votre rapporteur, « l'heureuse combinaison des parties publiques de ce projet, la bonne disposition de tous les intérêts de « service, ainsi que la grandeur et la commodité de leurs abords.

« Votre rapporteur croit devoir toutefois vous proposer d'appeler l'attention de M. Dardel sur quelques « points incomplètement exprimés ou omis. Sur certains autres points plus importants, M. Dardel s'est « jugé lui-même avec une louable sévérité en proposant, à l'aide de variantes, d'heureuses améliorations « à ses idées premières.

« Les points restés obscurs, malgré la netteté de rédaction du projet, sont :

« 1° Les moyens de descente des arrière-boutiques aux caves;

« 2° Et l'établissement des latrines dans les arrière-boutiques, le long de la fosse d'aisance qui s'étend « sous le sol des cours.

« L'indication de ces descentes, figurée dans la coupe et dans le plan souterrain, n'existe pas au plan « du rez-de-chaussée, et laisse quelques doutes sur la parfaite convenance de cette disposition.

« L'indication des latrines de chaque boutique est omise. M. Dardel dit bien dans son rapport que ces « dispositions d'aménagement seraient modifiées selon le cas où une ou deux arcades formeraient un « seul magasin; mais peut-être dans l'une ou l'autre hypothèse, devrait-on en trouver l'indication.

« Votre rapporteur se serait abstenu de faire ces observations, si l'expression de toutes les autres « parties du projet n'était pas aussi complète que possible.

« Une question plus importante est soumise par M. Dardel lui-même à l'appréciation du Conseil.

« Dans le plan d'ensemble, le grand escalier du rez-de-chaussée accède au Tribunal de commerce et « à la Chambre d'audience du Conseil des Prud'hommes situés au premier étage, et est dirigé vers l'axe

« de ces pièces importantes auxquelles cette arrivée donne un caractère de dignité remarquable; mais « de cet étage à l'étage supérieur, siége du Musée des manufactures, le départ de l'escalier se dérobe en « quelque sorte dans un passage, et fait face aux latrines.

« De plus, l'escalier tournant autour de l'espace réservé aux vestiaires des Tribunaux, n'a pas l'appa- « rence de grandeur qu'il pourrait avoir. A l'aide d'une variante, M. Dardel continue son escalier jusqu'au « mur extérieur et le dirige ensuite vers l'arcade latérale du vestibule, de manière à ce que le départ de « l'escalier du 2me étage ait lieu par l'arcade correspondant dans le vestibule même. L'escalier occupe ainsi « toute la largeur du vestibule des Tribunaux et, à travers l'arcade centrale mise à jour, on peut jouir « de la vue de son développement.

« Votre Rapporteur a l'honneur de vous proposer de donner votre approbation à cette heureuse « combinaison, qui assure à l'escalier un aspect d'ensemble que le premier n'avait pas; sans parler de la « commodité et de la convenance que lui rend cette disposition qui laisse peu regretter l'arrivée directe « et centrale de l'ancien escalier.

« Votre Rapporteur ne croit pas devoir terminer l'examen des plans sans vous soumettre quelques « observations de détails.

« Les deux calorifères situés dans les caves, à l'arrière de l'édifice, pourraient-ils porter une chaleur « suffisante dans les parties antérieures ?

« Les baies pratiquées dans le mur séparatif de la Bourse et des cours d'isolement doivent-elles être « autre chose qu'un moyen de ventilation dissimulé autant que possible ?

« Les tuyaux cheminées des boutiques logés dans le mur de la cour, et quelques autres établis dans les « murs de face du Palais ne seraient-ils pas une cause d'affaiblissement pour ces murs? Ne pourraient-ils « pas, les premiers, être établis en dehors du mur séparatif de la cour d'isolement, et les seconds reportés « dans les murs de refend supprimés au premier étage, existants au rez-de-chaussée et dont la présence « viendrait soulager l'immense portée des planchers du Musée supérieur?

« L'épaisseur des murs, notamment au deuxième étage, affaiblie par les tuyaux de cheminée, serait- « elle suffisante sous un plancher de 12^{m} 50 en tout sens, surmonté d'un comble élevé ? Votre Rapporteur « a l'honneur de soumettre ces doutes à votre discussion.

« Il est dit dans le programme : le style d'architecture adopté devra être, autant que possible, analogue « à celui de l'Hôtel de Ville de Lyon et du Palais Saint-Pierre, qui domine et résume le caractère « général de l'architecture lyonnaise dans sa plus belle expression.

« La condition imposée par cet article supprime tout examen de principe, et appelle uniquement « l'attention du Conseil sur la manière dont M. Dardel se propose de mettre en œuvre les formes « désignées par l'Administration.

« Votre Rapporteur a l'honneur de vous proposer de donner à l'œuvre de M. Dardel, envisagée sous « ce point de vue, une approbation complète. Si la richesse de l'ornementation peut paraître excessive à « première vue, peut-être doit-on considérer que cet édifice est destiné à l'industrie lyonnaise, industrie « de luxe et d'élégance. Toutefois, deux observations, sous forme de doutes, doivent trouver ici leur « place.

« Votre Rapporteur s'est demandé si la belle salle de la Bourse, entourée de tous côtés de combles qui « la dominent, et éclairée latéralement dans la partie supérieure, jouirait, à tous les aspects du jour, d'une « clarté égale et suffisante; puis si, malgré les inconvénients de ce mode d'éclairage, le jour venant de « haut, ne serait pas préférable ?

« La seconde a rapport aux arcades qui, sur les façades antérieures et postérieures, existent au nombre « de deux, de l'avant-corps central au pavillon d'angle.

« Le but de l'architecte est évident : par une extension de cette forme architecturale il a voulu « imprimer à l'édifice un caractère plus monumental, et ce but, au premier aspect, est atteint. Mais « l'examen des plans démontre que ces arcades sont ouvertes sur des greffes et de simples dépendances, « et fait naître le doute sur la parfaite convenance de cette extension.

« Un Rapporteur, devant un projet de cette importance et de ce mérite, doit quelquefois se borner à « appeler l'attention de ses honorables collègues sur des faits où son esprit hésite à se prononcer.

« L'approbation éclatante et complète donnée à cette œuvre, en toutes ses parties, par toutes les Auto- « rités de Lyon, et en tête M. le Sénateur chargé de l'administration du département du Rhône, fait à la « personne désignée par M. le Président, pour examiner ce travail, une loi d'une extrême discrétion et « d'une grande réserve. Vos lumières réunies ont seules une autorité suffisante dans un tel sujet.

« Toutefois, sous la réserve des observations et des doutes soulevés dans ce rapport, votre collègue « s'empresse de reconnaître le mérite réel de ce projet, et de vous en proposer l'adoption.

« Il vous propose également de soumettre les devis et les cahiers des charges à l'examen de M. le « Contrôleur. »

Conformément aux conclusions de son savant rapporteur, le Conseil des Bâtiments civils approuva le projet de M. Dardel, et notifia cette adoption dans l'Avis suivant :

AVIS DU CONSEIL :

« Le Conseil,

« Après avoir pris connaissance du programme arrêté par le Sénateur chargé de l'administration du « département du Rhône, pour la construction d'un Palais de commerce à Lyon; les délibérations de la « Chambre de commerce et de la Commission municipale;

« Après avoir entendu le rapport qui lui a été présenté sur le projet de M. Dardel et les explications « de ce dernier;

« Considérant que le projet dont il s'agit répond très-nettement aux diverses prescriptions du pro- « gramme, et qu'il est conçu d'une manière remarquable, au double point de vue des dispositions « intérieures et du caractère architectural;

« Est d'avis qu'il peut être soumis dans son ensemble à l'approbation immédiate du Ministre de « l'Intérieur. »

Le 22 juin 1855, les travaux de terrassements et de fondations furent entrepris.

Le 15 mars 1856, veille de la naissance du Prince Impérial, eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre (1) sous la présidence de M. le Sénateur Vaïsse, et en présence des principales Autorités civiles et militaires de Lyon. Une médaille commémorative, exécutée par M. Penin, avait été frappée à cette occasion.

Comme d'usage, une boîte en métal renfermant un échantillon des diverses monnaies françaises d'or, d'argent et de cuivre de l'époque, fut placée sous la première pierre. Dans cette boîte, outre les monnaies, on avait eu soin de placer diverses médailles et autres pièces, destinées à rappeler le souvenir de cette cérémonie ; en voici la nomenclature complète :

1° Les monnaies d'or, d'argent et de bronze alors en usage en France;

2° Un exemplaire en argent de la grande médaille commémorative frappée pour la cérémonie ;

(1) Cette pierre forme la première assise du soubassement, à l'angle nord-ouest du monument. Elle porte sur le socle, face nord, l'inscription suivante : XV MARS MDCCCLVI.

3° Deux exemplaires en bronze de la même médaille;

4° Deux exemplaires en bronze de la petite médaille commémorative aux mêmes faces et revers, gravée par M. Penin;

5° Des jetons des Sociétés savantes, artistiques et commerciales, savoir : Chambre de commerce, Tribunal de commerce, Conseil des Prud'hommes, Agents de change, Courtiers en soie, Prévoyance, Banque de France, Académie, Société académique d'architecture, Société de la rue Impériale, Conseil général des Hospices civils, Société des Amis des Arts, Société pour l'Eclairage au gaz de Lyon, Compagnie des Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche;

6° Les coins de la petite médaille;

7° Le procès-verbal de la cérémonie, imprimé sur vélin.

Cette boîte, dûment scellée, fut placée, avec le cérémonial accoutumé, sous la première pierre, laquelle fut, à son tour, frappée et scellée par M. le Sénateur Vaïsse, en présence du maréchal de Castellane, commandant l'armée de Lyon, de M. Devienne, président de la Commission municipale, et de M. Brosset, président de la Chambre de commerce.

Le discours prononcé par M. Vaïsse, à cette occasion, rappelle les circonstances qui ont amené la création du futur Palais; il indique les avantages que la Ville retirera de l'installation nouvelle de ses Chambres, de ses Tribunaux, et touche par tant de points à l'histoire même du monument, qu'il mérite une place dans sa monographie.

Voici cette allocution :

« Messieurs,

« Nos grandes institutions commerciales et industrielles, la Chambre et le Tribunal de commerce, le « Conseil des Prud'hommes, la Bourse, étaient dispersées et réduites à vivre d'emprunts, partie à l'Hôtel « de Ville et partie au Palais Saint-Pierre, où les Beaux-Arts, frères de notre industrie, leur avaient donné « une hospitalité de famille. Cette situation n'était pas convenable pour l'une des plus importantes villes « manufacturières du monde, et dont le commerce et l'industrie font la richesse, la grandeur et la gloire.

« Vous avez voulu y mettre un terme en donnant à ces institutions, dont l'ensemble représente « l'intérêt le plus considérable, le plus vital de notre cité, une résidence digne de la haute fonction qu'elles « y remplissent, et c'est la destination de l'édifice dont nous venons ici consacrer la fondation.

« La Chambre et le Tribunal de commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Bourse, y seront désormais « chez eux. Vous y avez ajouté un Musée pour l'industrie lyonnaise et un complément pour la Caisse « d'épargne qui, formant des ouvriers laborieux et économes, et donnant aux ouvriers le moyen de devenir « maîtres à leur tour, se rattache, par ce double bienfait, au commerce et à l'industrie.

« Ainsi, tout ce qui intéresse le commerce et l'industrie va se trouver rassemblé dans le nouvel « édifice, et ce sera bien véritablement le Palais du commerce, comme vous l'avez nommé.

« Sa fondation coïncidera avec les succès obtenus par la Fabrique lyonnaise dans cette exposition uni- « verselle où sa puissance s'est manifestée avec tant d'éclat; elle coïncidera aussi, espérons-le, avec la paix « qui doit fournir à cette puissance l'occasion et les moyens d'un plus grand développement.

« Après avoir satisfait à une haute convenance, il nous restait encore, Messieurs, une obligation à « remplir : c'était de donner à la ville de Lyon un monument qui pût répondre à sa splendeur, et former « le digne pendant de l'Hôtel de Ville, dont elle est justement glorieuse.

« Aurons-nous réussi dans cette seconde moitié de notre tâche?

« Le mérite éprouvé de l'architecte qui a fait les plans et qui est chargé de leur exécution, l'approbation « dont ces plans ont été partout accueillis, le sentiment général, enfin tout, jusqu'ici, semble autoriser « notre confiance.

« Mais, pour être bien jugées, les grandes œuvres ont besoin de l'épreuve du temps. — Quel jugement « le temps portera-t-il de celle pour laquelle nous sommes ici assemblés. Et parmi ceux qui ont donné à « cette œuvre leur concours, et dont les noms vont reposer silencieusement sous cette pierre, combien y « en aura-t il qui échapperont assez à l'oubli pour recueillir l'éloge ou le blâme?

« Qui sait aujourd'hui les noms des consuls ou échevins qui ont fait élever l'Hôtel de Ville? Mais si les « noms passent, l'honneur reste; il devient l'héritage du pays et du temps, et forme la plus belle page de « leur histoire. Honneur donc à ces Magistrats, connus seulement par l'œuvre qu'ils nous ont laissée, et « qui, dans un temps où la ville de Lyon était encore si loin de l'importance et de la grandeur où nous la « voyons parvenue, ont auguré assez bien de son avenir pour donner au Palais municipal les belles et « imposantes proportions que nous admirons encore!

« De même, un jour, en voyant ce Palais que nous érigeons à notre tour, en reconnaissant qu'il est « contemporain de la rue Impériale, de l'Hôtel de Ville restauré et renaissant de sa ruine, de la place des « Terreaux agrandie, rectifiée et pourvue de vastes abords; de nos rues élargies; de leur vieux pavé réfor- « mé; de nombreux quais reconstruits, achevés, embellis; du parc créé à la Tête-d'Or; des eaux circulant « et jaillissant dans la ville, et de tant d'autres choses encore qui sont dans votre pensée, ceux qui viendront « après nous diront que cet ensemble d'améliorations n'a pu être l'ouvrage que d'une administration « municipale, d'une population et d'une époque actives, intelligentes, ayant le goût et le sentiment des « grandes et belles choses, et qui avaient compris qu'une grande ville s'enrichit toujours par ce qui « l'honore.

« Et quand on songera que dans le même temps, à Paris, dans les principales villes et presque sur tous « les points de la France, se manifestait, se produisait un mouvement semblable de création, d'améliora- « tion, de transformation et de progrès, on rendra hommage, comme nous le faisons aujourd'hui, à l'action « forte et puissante qui a donné au pays une impulsion aussi universelle, aussi féconde,

« Messieurs, nous allons invoquer, sur l'édifice qui s'élève, Dieu sans qui rien ne prospère et ne dure.

« Demandons-lui, en même temps, de nous conserver celui qui imprime au pays cette impulsion vivi- « fiante. Sa conservation est la première garantie et le premier besoin de la prospérité générale. Que Dieu « continue de bénir ses intentions et de protéger ses entreprises et que, dans ce moment d'une solennelle « attente, également chère à l'Empereur et à la France, il donne au vœu de la France et au cœur de « l'Empereur une satisfaction aussi juste que souhaitée. »

L'érection du Palais du commerce fut comparativement longue et laborieuse. — On tenait à faire une œuvre durable, capable de résister au temps, et à l'action dissolvante de ces brumes lyonnaises dont la renommée est européenne. Aussi, fallut-il quatre ans à la nouvelle construction pour se dépouiller peu à peu de son enveloppe de charpente et de planches.

Le 25 août 1860, l'Empereur et l'Impératrice qui se rendaient dans le Midi de la France, et de là en Algérie, firent une courte halte à Lyon. La Municipalité lyonnaise profita de cette occasion pour inaugurer solennellement le nouveau Palais.

A ce point du récit la tâche du narrateur devient facile : il la trouve toute faite dans les journaux de la localité.

L'Empereur et l'Impératrice, disent les bulletins de cette époque, escortés des personnes de leur suite, furent reçus sur le perron extérieur de la façade principale, du côté nord, par M. Vaïsse, sénateur, par le

maréchal de Castellanne et par l'architecte en chef, M. René Dardel. Dans la grande salle de la Bourse étaient placés : les Autorités civiles et militaires, la Commission municipale, la Chambre de commerce, le Tribunal de commerce, le Conseil des Prud'hommes, les Agents de change, les Courtiers en soie et en marchandises, la Société académique d'architecture, etc., etc.

L'Empereur et l'Impératrice prirent place sur l'estrade d'honneur qu'on leur avait préparée, et quand le calme se fut un peu rétabli, l'Empereur, debout, prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Je vous remercie de la manière dont vous appréciez mes efforts pour augmenter la prospérité de la « France.

« Uniquement préoccupé des intérêts généraux du pays, je dédaigne tout ce qui peut porter obstacle à « leur développement. Aussi les injustes défiances excitées hors de ses frontières, comme les alarmes « exagérées des intérêts égoïstes à l'intérieur, me trouvent insensible.

« Rien ne me fera dévier de la voie de modération et de justice que j'ai suivie jusqu'à ce jour, et qui « maintient la France au degré de grandeur et de prospérité que la Providence lui a marqué dans le « monde.

« Livrez-vous donc avec confiance aux travaux de la paix ; nos destinées sont entre nos mains. La » France donne en Europe l'impulsion de toutes les idées grandes et généreuses ; elle ne subit l'influence « des mauvaises que quand elle dégénère ; et croyez qu'avec l'assistance de Dieu elle ne dégénèrera pas « sous ma dynastie »

Nous n'avons pas besoin de rappeler le retentissement qu'eut cette allocution prononcée dans le temple de la paix, au moment où la gravité des événements donnait une portée toute particulière à la parole Impériale.

A la suite de ce discours, l'Empereur et l'Impératrice visitèrent le monument dans toutes ses parties, s'arrêtant assez longtemps dans les galeries du deuxième étage, où la Chambre de commerce avait improvisé une splendide exposition des plus beaux produits de la fabrique lyonnaise et de celle de Tarare. Mais avant de quitter la grande salle, l'Empereur avait voulu témoigner lui-même sa satisfaction à l'architecte en chef du monument, M. Dardel, et à M. Bonnet, statuaire, chargé des grandes figures des façades extérieures et de celles de la salle de la Bourse ; et chacun applaudit quand on apprit que M. Dardel venait d'être promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, et M. Bonnet nommé chevalier dans le même ordre.

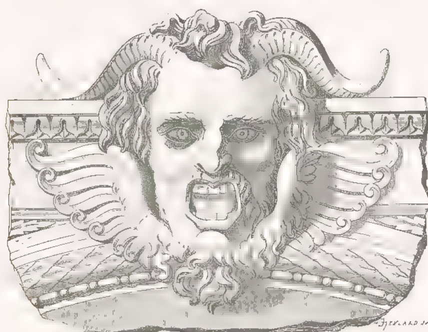
Un an après cette inauguration solennelle, le 19 août 1861, les Agents de change prirent possession de la Bourse et de ses dépendances ; dans le courant de la même année, le Tribunal de commerce et le Conseil des Prud'hommes procédaient à leur installation ; la Chambre de commerce, enfin, put occuper en août 1862 le local qui lui était destiné.

L'œuvre était achevée. Le nouveau Palais s'élevait fier et solidement assis, entre la place des Cordeliers et celle de la Bourse, avec son double perron, ses arcades florentines, ses saillies pittoresques, ses pavillons rectangulaires et son gracieux campanile qui domine d'une façon si heureuse la façade du sud. Son histoire, désormais, appartient à l'avenir ; mais, quel que soit le jugement que portera la postérité (et tout fait présager que ce jugement sera favorable), il suffit, dès aujourd'hui, de jeter un coup d'œil sur le monument, pour voir d'abord que ce n'est point là une œuvre ordinaire. L'ensemble est plein de mou-

vement et d'effet; on y reconnaît la main du maître dont la préoccupation constante a été, non point d'adopter servilement un type quelconque d'architecture sans en peser les conséquences, mais bien de s'inspirer d'une des grandes époques de l'art, d'approprier aux exigences modernes l'expérience et les modèles du passé, et de fondre dans un ensemble à la fois monumental et original, les éléments pittoresques empruntés aux meilleurs siècles et aux meilleures écoles.

L'entreprise ne laissait pas que d'être hardie. Il était à craindre que le monument, construit d'après ces principes, ne péchât par défaut d'harmonie et d'unité. Mais l'idée devait tenter la verve de l'artiste; elle laissait libre carrière aux créations de son imagination, elle lui permettait de faire valoir la richesse et la sûreté de ses études comparatives. Les résultats obtenus ont prouvé l'excellence de la théorie de M. Dardel, et le public qui se trompe rarement quand son jugement s'exerce sur une œuvre de cette importance, a été unanime dans ses éloges.

Cette manifestation de l'opinion publique, toute en faveur de l'artiste et de son œuvre, ne surprend pas quand on considère le Palais du commerce à l'extérieur; elle s'explique d'elle-même, si l'on étudie les aménagements intérieurs et la distribution des divers services, tâche toujours délicate, et que les conditions multiples du programme assigné à l'architecte rendaient, en cette occurrence, plus difficile et plus délicate encore.



[illegible]

DÉTAILS DESCRIPTIFS

I l'on se reporte au programme définitif dressé par M. Vaïsse et adopté par la Commission municipale, la Chambre de commerce et le Syndicat des Agents de change, on se rendra facilement compte des difficultés contre lesquelles avait à lutter l'architecte chargé d'approprier aux exigences de nombreux services un espace relativement restreint. M. Dardel a su triompher de tous les obstacles, et le Palais du commerce contient aujourd'hui tous les services pour lesquels il a été construit (1). Nous allons essayer d'en donner une description exacte.

L'étage souterrain est établi, en caves séparées, sous les deux corps de bâtiment en retraite sur les rues latérales, sous les pavillons angulaires de la façade principale au nord, sous les arrière-corps de la façade sud et sous les cours intérieures. — Cet étage, voûté en forte maçonnerie, contient cinq calorifères destinés au chauffage de toutes les grandes salles des services publics. — Là sont également les puits qui reçoivent les tiges ou chaînes de décharge des douze paratonnerres établis sur les toitures. — Ces puits sont en maçonnerie de grande dimension et creusés bien au-dessous de l'étiage du Rhône, ce qui les met en relation constante avec la grande nappe liquide du sous-sol lyonnais. L'étage souterrain contient en outre les compteurs à gaz et les dépôts de bois et de charbons.

La façade principale au nord (planches I, II, III, IV, VI) se compose de deux pavillons en pierre de Sainte-Juste, et d'un arrière-corps en pierre de Cruas. Cet arrière-corps, moins élevé que les pavillons de la hauteur du deuxième étage, est couronné par un comble d'une certaine importance. Les colonnes qui forment saillie sur le corps central supportent un fronton d'une grande richesse dont l'exécution a été confiée à M. Bonnet (pl. V).—Les deux figures qui l'accompagnent représentent le Commerce et l'Industrie. Les deux petits génies qui surmontent les colonnes accouplées symbolisent

(1) On doit excepter, cependant, la Caisse d'épargne qui, par une disposition ultérieure au programme primitif, a été établie dans un édifice élevé en vue de cette destination spéciale, sur les plans de M. Charvet, architecte, l'un des habiles et intelligents collaborateurs de M. Dardel.

la navigation et l'art appliqué à l'industrie. — Nous avons reproduit, page 12, un des mascarons qui décorent l'horloge de cette façade principale.

Cette façade, étudiée avec le plus grand soin et décorée avec un goût irréprochable, ne produit pas tout d'abord l'effet saisissant de la façade postérieure. Le motif de cette infériorité apparente est facile à définir : placée en plein nord, elle est rarement éclairée par le soleil; la place qui la précède manque de profondeur; les constructions privées qui l'entourent l'écrasent de leur masse. Mais que le spectateur s'arrête au débouché de la rue Impériale, et que de là il promène son regard sur les proportions harmonieuses, sur les fortes saillies, la richesse et le fini des ornements, sur le beau perron, les entrées monumentales avec leurs belles grilles en fer forgé; que, par la pensée, il oublie un instant les hautes constructions qui dominent le monument, et le peu de surface de la place qui le précède, il revient bien vite de la première impression, — et la façade principale reprend aux yeux de l'observateur le rang qu'elle doit occuper parmi les morceaux les plus importants et les mieux compris de l'édifice.

La façade postérieure au sud (pl. VII, VIII), produit, à première vue, une impression bien plus vive et plus attrayante. Les fines colonnettes du deuxième étage, son fronton pittoresque, les petites terrasses, le campanile (pl. XI), sont autant de motifs qui attirent et récréent le regard. — Mais, vue de loin, cette façade perdrait aussitôt le charme qui naît de ses détails ravissants et deviendrait peut-être lourde. La place au nord est insuffisante; celle au midi est en parfaite harmonie avec l'édifice; là, croyons-nous, est l'unique motif de la préférence marquée que les Lyonnais et les touristes accordent à la façade de la place des Cordeliers.

Les façades latérales surtout dans leur partie inférieure, présentent moins d'intérêt. On pourrait même leur reprocher de ne pas se lier suffisamment avec l'architecture des pavillons; nous aimons mieux, pour notre compte, y voir un simple parti pris. Les détails des fenêtres du deuxième étage et les grandes gaînes surmontées de têtes de villes (pl. XII et XIII) sont d'un grand effet; cependant le résultat n'a pas, selon nous, répondu au talent déployé par l'architecte. Il faut dire aussi que le programme, qui exigeait des magasins, c'est-à-dire de grandes ouvertures au rez de-chaussée, ne prêtait guère à une décoration monumentale. On a voulu, là, un hors-d'œuvre peu facile à concilier avec les règles harmoniques de l'architecture : on l'a obtenu. Les magasins sur la rue Impériale sont occupés par les bureaux du Crédit lyonnais; ceux sur la rue de la Bourse, par des locations diverses.

Le soubassement des quatre façades est en bossages de pierre de Villebois. L'appui des fenêtres du rez-de-chaussée, ainsi que les larmiers de corniche du premier étage, en pierre de Cruas ; le larmier de la grande corniche est en pierre de Villebois; on sait que cette pierre a la propriété d'être imperméable à l'humidité.

Les trois arcades de la façade nord donnent entrée sur le grand vestibule ou salle des Pas-Perdus. Ce vestibule dessert la Bourse, les pavillons latéraux et les grands escaliers qui conduisent aux étages supérieurs. Il est entièrement construit en pierre de Cruas et affecte la forme d'une voûte en arc de cloître, avec pénétrations de lunettes au-dessus des arcades; de grandes nervures s'épanouissent, au centre, sur un médaillon représentant un aigle aux ailes déployées. La voûte est construite en fer et en brique, le dallage est formé de pierre lithographique, de pierre de Crussol et de marbre noir.

Les trois arcades de l'entrée se répètent avec des variantes obligées sur les trois autres faces du vestibule; celles opposées au grand perron donnent accès dans la Bourse. L'arc central est seul ouvert dans tout son développement; les deux arcs latéraux sont simulés par une forte saillie; ils encadrent des portes rectangulaires, dont l'entablement cintré est orné d'un médaillon en marbre rouge incrusté, sur lequel est écrit, en lettres gravées et dorées, le mot *Bourse*. Des portes semblables, avec des

inscriptions spéciales, indiquent la destination des pièces en arrière du grand escalier, dont l'arcade d'ouverture a une décoration particulière formée par deux colonnes de Cruas rose et d'un seul bloc. Les douze arcs, qui décorent le pourtour de ce vestibule, donnent naissance à douze lunettes, dont les arêtes convergent toutes autour de l'aigle formant le centre de la voûte. — L'aspect monumental du vestibule tient particulièrement à la double perspective des deux rampes droites de trente-quatre marches et trois paliers qui vont aboutir de chaque côté jusqu'aux fenêtres des grands murs latéraux sur la rue Impériale et sur la rue de la Bourse.

Dans le pavillon oriental sont établis : les bureaux de l'administration du Palais, le logement du concierge et les bureaux du télégraphe autographique (système Caselli) ; le pavillon occidental est réservé aux bureaux des Courtiers pour la soie et les marchandises.

On pénètre dans la salle de la Bourse par trois arcades vitrées (pl. XVIII XIX) et par deux portes en menuiserie pleine. La salle est entourée de deux étages d'arcades superposées, formant au rez-de-chaussée un portique, et au premier étage une galerie de service; au deuxième étage, une suite d'ouvertures surbaissées, entièrement vitrées, sert à l'éclairage de la salle.

Le centre de la salle est parqueté, le portique est dallé en marbre et en pierres polies, ainsi que la galerie supérieure.

Dans chaque arcade, au rez de chaussée, est ménagée une bouche de chaleur ouverte dans le dallage : d'autres bouches de chaleur ouvrent dans la corbeille des Agents de change.

Au pourtour de la salle, dans les tympans ou panneaux triangulaires, entre les archivoltes du rez-de-chaussée, sont sculptées en bas-reliefs les armoiries des principales villes commerciales du monde; sur le côté sud : les armes de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Paris et de Vienne (pl. XXV, XXVIII, XXIX, XXX); sur le côté nord : celles de Turin, de Madrid, de New-York et de Naples; sur le côté oriental : Rouen, Mulhouse, Alger, Genève, Bordeaux, Leipzig, Nantes et Strasbourg, et sur le côté occidental : Lille, le Hâvre, Francfort, Marseille, Hambourg, Milan, Reims et Saint-Etienne. — Chacune de ces armoiries est encadrée de feuillages appropriés au pays qu'elles rappellent : des pampres de houblon ou de vigne, des tiges de roseaux, des palmes de dattiers du Sahara entremêlées de drapeaux arabes, des branches de chêne ou de pommier chargées de fruits, des rameaux d'olivier et de mûrier. Les modèles, grandeur d'exécution, de ces sculptures délicates et compliquées, ont été exécutés par M. Robert, sculpteur, dans un atelier, au Palais même, sur les dessins et sous la direction personnelle de M. Dardel. Quelques-uns de ces modèles ont été remaniés jusqu'à trois et quatre fois. L'exécution sur pierre, menée à fin avec le même zèle, a produit un ensemble des plus remarquables.

Dans les niches, ménagées sous les portiques, sont placées des statues de pierre représentant les éléments : du côté de l'est, *la Terre et l'Air*, par M. Bonassieux; du côté de l'ouest, *l'Eau et le Feu*, par M. Roubaux. Un troisième artiste de Lyon, M. Fabisch, a sculpté les figures de pierre, symbolisant les quatre parties du monde, qui ornent les niches de la galerie supérieure.

Au dessus de la corniche qui surmonte ces armoiries et couronne les arcades du rez-de-chaussée de la salle de la Bourse, s'élèvent les arcades plus simplement ornées de la galerie du premier étage (pl. XXVI), dont l'intrados est également orné de rinceaux et entrelacs variés à chaque arcade. Les balustrades des galeries du premier étage sont en pierres de Cruas d'un seul bloc, découpées à jour. Leur légèreté et les grandes dimensions des blocs en font des objets de haute curiosité. Les clés des arcades sont fermées par des têtes de lions tenant dans leur gueule ouverte des guirlandes de lauriers qui vont se rattacher aux volutes des consoles, à l'aplomb des pilastres de la galerie; au-dessus règne un entablement orné, mais moins riche et de moindre hauteur que celui du rez-de-chaussée.

Au deuxième étage, les arcades plein-cintre sont remplacées par de grands arcs surbaissés formant de larges fenêtres. Les retombées des lunettes, formées par la voussure du plafond et de l'arc des fenêtres surbaissées, sont supportées par de belles cariatides de près de trois mètres de hauteur, et au nombre de vingt-quatre, exécutées en bois de tilleul sur les beaux modèles de M. Bonnet. Les groupes des angles qui s'enlacent deux à deux sont particulièrement dignes d'éloges : il est difficile, croyons-nous, de rien imaginer de plus gracieux que leur pose, de plus habile que leur agencement. Leurs gaînes séparées dans le bas (par l'effet de l'inclinaison en avant pour suivre et accompagner le mouvement de la voussure du plafond) formaient un vide disgracieux ; ce vide a été masqué par des proues de navires à fortes saillies, exécutées par M. Robert, spécialement chargé de la sculpture d'ornements en pierre de la salle.

Le plafond est formé par une large voussure ou demi-voûte, régnant dans tout le pourtour, dans laquelle pénètrent les lunettes d'arêtes des grandes fenêtres. Au centre est une vaste partie plane, divisée en trois compartiments, dont le plus grand forme un vaste cadre ou caisson, avec large bordure : ce caisson, destiné à recevoir une peinture allégorique, avait été confié à Hippolyte Flandrin, le grand artiste lyonnais, de regrettable mémoire. Son successeur est M. Alexandre Hesse, peintre d'histoire, membre de l'Institut.

Dans les deux médaillons latéraux, M. Denuelle a peint, d'un côté, les armes de l'Empire ; de l'autre, celles de la ville de Lyon : des guirlandes entourent les médaillons soutenus par de petits génies ailés, exécutés d'après les modèles de M. Bonnet.

Avec des éléments d'ornementation aussi riches, on devait arriver à produire un grand effet : l'essai a complètement réussi. La première impression, quand on entre dans ce vaste vaisseau, est des plus heureuses : on s'y sent à l'aise, on respire largement, et l'espace en est agrandi. Les grandes salles de la Bourse de Paris et de Marseille couvrent une plus vaste superficie, c'est vrai ; la salle de Lyon, cependant, paraît ne leur céder en rien, grâce à la légèreté et à la parfaite entente de sa décoration. N'oublions pas de signaler en passant le beau développement des fenêtres aux arcades surbaissées, chargées de distribuer largement la lumière dans la salle : ingénieuse pensée qui permet de supprimer le ciel ouvert avec toute la longue série de désagréments qu'il entraîne à sa suite.

Toute l'architecture est blanche jusqu'à la voussure : là, seulement, commencent quelques filets colorés et la dorure. La planche XXXII donne la coloration du plafond.

Parmi les œuvres d'art importantes de cette salle, nous devons une mention toute spéciale au charmant groupe des Heures, en marbre blanc de Carrare, placé au premier étage de la Bourse, dans l'arc central de la petite face côté sud, au-dessus de l'horloge ; ce groupe est composé de trois figures de femmes représentant : l'heure prochaine ou le pouvoir naissant, l'heure du moment ou le pouvoir régnant, l'heure passée ou le pouvoir expiré.

Ce petit poème a été rendu avec un rare bonheur par M. Bonassieux.

Il avait été question, d'abord, de graver un distique explicatif sur la table saillante de l'horloge qui sert de piédestal au groupe ; un sentiment de délicatesse, exagérée selon nous, a fait craindre que le public ne vît une injure, faite à son sentiment d'intuition artistique, dans cette sorte d'explication rimée. Le premier projet a donc été abandonné ; nous le regrettons d'autant plus que les deux vers de M. Soulary, qu'on dirait empruntés à l'anthologie, étaient le complément heureux du poème de marbre de M. Bonassieux. Nous ne pouvons résister au désir de les conserver, au moins, dans cette monographie :

« La vie est courte et le temps est pressé :
« L'heure va naître... elle est... elle a passé. »

Dans l'axe de la salle et près du côté méridional est établie la corbeille des Agents de change, formée de deux grilles en fer circulaires et concentriques, et communiquant avec le salon.

Ce salon, situé entre la salle de la Bourse et le portique sur la place des Cordeliers, est orné d'une cheminée en marbre blanc (pl. XXXIII) surmontée du portrait Impérial.

Sur les arcades simulées du mur nord, M. Ponthus-Cinier, un des artistes les plus goûtés du public lyonnais, a peint deux vues de la ville : d'une part, le pont viaduc du chemin de fer de Paris à Lyon, sur la Saône, à la Quarantaine; de l'autre, le pont viaduc du chemin de fer de Lyon à Genève, sur le Rhône, à Saint-Clair. En face de la cheminée, sur le mur occidental, dans un grand cadre en bois sculpté, une inscription, gravée sur marbre vert, rappelle l'installation de la Bourse au Palais du Commerce et les noms des Agents de change alors en exercice.



Le caractère général de cette salle est emprunté à l'époque de la Renaissance. Le plafond est en forme de voûte avec arcs doubleaux et nervures croisées, se réunissant à une grande rosace, comme dans une nef d'église : les panneaux et les murs ont été entièrement rehaussés de peintures décoratives et de dorures confiées à M. Denuelle. Ces peintures, de tons très-adoucis, font un heureux contraste avec le haut soubassement en boiseries de chêne de Hollande, le portrait de l'Empereur, les riches tentures et le marbre blanc de la cheminée; l'ensemble harmonieux qui en résulte fait de cette salle une des mieux réussies du Palais.

Dans les deux pavillons de la façade sud sont établis : les bureaux du syndicat des Agents de change, les salles ordinaires de réunion, le cabinet du syndic, un bureau de transfert de rentes, les salles des garçons et les dépendances. Des cabinets d'aisance, placés aux extrémités des cours, desservent cet étage : la même disposition a lieu, pour les cabinets, aux étages supérieurs.

Entre les deux pavillons sud, règne un portique formé de sept arcades, dont trois, celles de l'avant-corps, sont fermées par des grilles de fer, et les quatre autres par des menuiseries vitrées. Aux deux extrémités, des escaliers desservent les étages supérieurs. Ce portique est précédé d'un perron à doubles rampes, orné de balustres et d'une fontaine.

Cette façade, comme la façade nord, est protégée par une barrière de fer (pl. XLVI) : l'espace compris entre cette barrière et les premières assises du monument est animé par des carrés de plantes et de verdure.

La Chambre de Commerce occupe tout le premier étage de la façade sud. Le cabinet du président, les bureaux, la bibliothèque, les petites salles de réunion, la salle des commissions et ses dépendances sont établis dans le pavillon sud-est, retour sur la rue de la Bourse et partie du pavillon sud-ouest. La grande salle de réunion occupe le centre de la façade. Eclairée sur la place des Cordeliers par trois grandes arcades, elle communique à la galerie de la Bourse par deux portes à deux vantaux ornés de sculptures, et par une large porte centrale formant entrée d'honneur (pl. XXXVII). Quatre petites portes, semblables à celles ouvrant sur la galerie, mettent la salle en communication avec les vestibules de service.

Nous avons reproduit ci-avant, page 17, le couronnement d'une des portes ouvrant sur la terrasse de cette façade méridionale.

La cheminée de marbre, fixée contre la paroi orientale, est surmontée du portrait de l'Empereur : le portrait de l'Impératrice lui fait face sur la paroi opposée (pl. XXXVIII). Le plafond (pl. XXXIX et XL) est orné de sculptures, dorures et peintures : la décoration menuisée forme une succession de pilastres composites, cannelés, supportant un entablement à consoles, sur stylobate continu.

Cette salle, destinée aux réunions d'une Chambre dont l'importance est sans égale dans toute ville manufacturière et industrielle, et qui recrute ses membres parmi les notabilités du commerce, devait être la principale dans le palais par sa position comme par sa décoration; aussi l'architecte lui a-t-il donné tous ses soins, et l'ensemble étrange de l'ornementation choisie arrête longtemps le regard du visiteur. Nulle partie du Palais, peut-être, n'a été blâmée avec plus d'insistance ou exaltée avec plus de verve : ses détracteurs lui reprochent généralement les tons pâles employés dans les peintures des sculptures, des figures et des fleurs; les larges panneaux établis entre les pilastres, sont aussi peints sur toile d'un ton général violet, imitant la soie, dont l'aspect inaccoutumé n'a pas le don de plaire à tous. — Néanmoins, le plafond, formé de compartiments de caissons, et orné au centre d'un tableau allégorique, par M. Beuchot, réunit généralement les suffrages. — M. Beuchot a également exécuté toutes les peintures décoratives du reste de la salle. — La belle cheminée en marbre blanc est l'ouvrage de M. Duret, qui l'a exécutée sur les modèles faits par M. Clauses; la menuiserie est due à M. Bernard; la console sculptée sort des ateliers de M. Aubert.

Une grande salle, de dimension pareille et conforme à celle-ci comme architecture, sinon comme décoration, se trouve placée au centre de la façade nord. Elle est destinée aux grandes réunions industrielles.

Deux grands escaliers, placés dans le vestibule nord, et deux plus petits dans le vestibule sud, conduisent aux étages supérieurs. Le grand escalier nord-ouest dessert, au premier étage, le vestibule du Tribunal de commerce et la salle d'audience. On pénètre dans cette dernière salle par deux petites portes latérales; les portes du centre, beaucoup plus grandes, ne doivent s'ouvrir que dans les occasions exceptionnelles. La salle est couverte en berceau pénétré de lunettes au dessus des fenêtres : elle se termine en hémicycle, avec estrade pour les juges. Des bancs et des espaces réservés pour les avocats, les avoués, les parties et les témoins, sont établis devant l'estrade; le public debout est séparé du prétoire par une cloison en menuiserie à hauteur d'appui.

La voûte est ornée de peintures allégoriques représentant : sur le côté Est, la Vérité, la Concorde, la Confiance, le Libre Arbitre et la Sagesse, par M. Scohy; sur le côté Ouest, l'Eloquence, la Méditation, l'Autorité et la Modestie, par M. Fragnay; du même côté, le Conseil et la Force prudente, par M. Beuchot. Dans l'hémicycle, quatre génies supportent les armes de Beaujeu, de Tarare, de Belleville et de Villefranche; deux petits génies, au centre, soutiennent les attributs de la Loi et de la Justice.

Au pourtour de la salle, entre les pilastres qui reçoivent les retombées des voûtes et dans des médaillons ornés de guirlandes dorées, ont pris place les plus célèbres des prévôts des marchands et

échevins, peints par des artistes lyonnais : Alexandre Mascrany, par Mlle Wagner; Prost de Royer, par M. Genod; Jean-Antoine Chirat, par M. Bonirote; Constant de Silvecane, par M. Guy; Dugas, par M. Rolland; Charles Grolier, par M. Chaine; Pupil de Myons, par M. Tyr; Tolozan de Montfort, par M. Montessuy; François de Baglion, par M. Bellet-Dupoizat; Camille Perrichon, par M. Sébelon.

Le grand panneau au centre du plafond, peint en ciel nuageux, est destiné à recevoir une peinture allégorique; entre ce panneau et l'hémicycle se dressent en relief les armes impériales supportées par des génies, exécutés très habilement par M. Bonnet. Toute la peinture d'ornement est due à M. Beuchot.

Les boiseries de cette salle, ainsi que le plafond, sont peints en ton brun, rehaussé de dorures; la tenture est d'un rouge foncé. La voûte un peu surbaissée qui enlève de la hauteur de la pièce, et la sobriété des tons employés donnent à la salle un certain caractère de sévérité qui est parfaitement en harmonie avec sa destination. Il est à regretter que le tableau du fond devant recevoir un Christ, ainsi que le plafond, n'aient pas été exécutés : ces lacunes de décoration inquiètent le regard et nuisent à l'ensemble de l'architecture.

A la suite de la salle d'audience s'ouvrent les diverses salles de service du Tribunal de commerce : la principale, dite salle du conseil, possède un plafond peint par M. Beuchot (pl. XLII et XLIII), qui constitue une œuvre d'art fort remarquable. La netteté et le fini de l'exécution ne laissent rien à désirer. Les parois des murs sont couvertes par une tenture d'étoffe, imitée sur toile par la peinture; le ton en est vert sombre, simplement décoré par un arrangement symétrique de la lettre L couronnée (pl. XLIV). Un entablement très-riche et de grande dimension, un soubassement et des portes monumentales en menuiserie, exécutées par M. Bernard et peintes d'un ton imitant le bois de chêne, forment la décoration de cette pièce, complétée par une colossale cheminée en marbre rouge, exécutée par M. Duret. Sur les parois, dans une série de médaillons, un artiste lyonnais, dont le talent a été consacré par une grande médaille d'or obtenue à l'exposition de 1864, M. Michel Dumas, a peint les portraits des anciens présidents du Tribunal de commerce. Cette décoration, dans laquelle M. Dumas a fait preuve d'une habileté de pinceau peu commune et d'un grand art dans les agencements, complète d'une manière fort heureuse l'architecture générale de la salle, sans rien lui faire perdre de la simplicité et de l'harmonie de ses proportions.

Les greffes et dépendances du Tribunal sont établis dans le pavillon de l'angle nord-ouest, au premier et au deuxième étage.

Le grand escalier nord-est dessert, au 1er étage, le vestibule du Conseil des Prud'hommes, dont la salle d'audience sur la rue de la Bourse rappelle, sauf les peintures et dorures, la décoration et la disposition de la salle, déjà décrite, du Tribunal de commerce.

Le greffe et les dépendances du Conseil des Prud'hommes occupent, dans le pavillon nord-est, le premier étage, le deuxième étage et les combles où sont placés le Conservatoire d'échantillons et la Caisse de prêts.

Par les grands escaliers du vestibule nord, on arrive, au deuxième étage, dans les vestibules qui précèdent les salles du Musée industriel. Les voûtes de ces deux escaliers sont ornées d'attributs des anciennes corporations lyonnaises, avec sujets principaux au centre sur les parois nord. Sur les paliers, entre les portes du Musée, dont la figure, présentée à la page 20, ci-après, reproduit le couronnement, sont ménagées des niches ovales, ornées de sculptures, exécutées avec un grand talent par M. Clauses; ces niches sont destinées à recevoir les bustes des célébrités commerciales ou industrielles de la cité; dans l'une d'elles on vient de placer le buste de M. Vaïsse, dû au ciseau de M. Roubaud aîné.

Les marches de ces deux escaliers comportent une largeur de 3m,75; cette largeur est conservée jusqu'au premier étage; les balustrades ornées et ajourées, en pierre de Cruaz, montent jusqu'au même

étage, tantôt obliques, tantôt droites, suivant qu'elles accompagnent la rampe ou les paliers horizontaux. La cage de l'escalier est formée par des arcades, en pierre de Cruaz, surbaissées et rampantes, dont l'appareil fort difficile a été très-habilement traité par M. Pras. Les colonnes du deuxième étage (pl. XXIII) sont en pierre de Crussol polie; enfin, les peintures des deux escaliers, des vestibules et des paliers ont été exécutées par M. Beuchot.

La construction et l'arrangement de ces escaliers doit attirer d'une manière toute particulière l'attention des constructeurs. L'architecte, en effet, a su y réunir tous les secrets de l'appareil et de la statique la plus savante. A quelque point de leur parcours qu'on se place, l'effet qu'ils produisent est monumental; enfin, point essentiel à noter, ces escaliers, d'une dimension peu commune, destinés à desservir le nombreux public qui se rend aux Tribunaux et aux Musées, montent jusqu'au deuxième étage.

Or, aucun architecte n'ignore les difficultés énormes qu'il faut vaincre pour obvier à la poussée qu'occasionnent d'aussi grandes portées dans le sommet d'un édifice.



Lyon n'est pas seulement la seconde ville de France par le chiffre de sa population; elle a droit à ce titre par l'importance de son industrie, unique au monde. Malgré l'énorme concurrence que la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre font à ses produits, elle a su jusqu'à ce jour garder pour elle le monopole du bon goût; c'est chez elle que ses puissantes rivales viennent chaque année puiser l'inspiration, et ses modèles, reproduits sous toutes les formes, alimentent sans cesse la pénurie artistique des ateliers de nos voisins.

Comme on l'a vu plus haut, la lettre, dans laquelle M. Vaisse trace le programme du futur Palais du Commerce, stipulait qu'un emplacement spécial serait réservé à un Musée permanent de l'Industrie; dans la pensée de M. Vaïsse, comme dans celle de la Chambre de Commerce, il y avait un intérêt puissant à réunir dans un même local tous les métiers, outils et instruments successivement employés par l'industrie lyonnaise, de manière à ce que l'œil pût embrasser sans effort la série de leurs transformations et de leurs perfectionnements; il y avait intérêt surtout à former comme une exposition permanente d'échantillons, c'est-à-dire de ces merveilleux spécimens d'étoffes dont les riches dessins et la variété infinie des tons avaient fait le renom des fabricants lyonnais depuis l'importation dans cette ville du tissage des étoffes de soie, réputation qu'ils ont su si dignement maintenir à la dernière exposition universelle de 1867.

L'architecte a compris qu'il ne pouvait donner trop d'importance à cette partie essentielle et caractéristique du Palais du Commerce lyonnais, et il a consacré le deuxième étage tout entier au Musée d'art et d'industrie, dont les pièces principales sont les deux galeries latérales, composées d'une grande pièce au milieu, et de deux plus petites aux extrémités; séparées par trois arcades, ces galeries s'étendent sur tout l'espace compris entre les pavillons d'angle. Leurs dimensions sont : longueur, $30^{m},85$; largeur, $10^{m},90$; hauteur, $8^{m},20$; elles sont éclairées chacune par quatorze fenêtres cintrées, ouvrant sur les rues et sur les cours. Dans le but d'augmenter la hauteur de ces galeries, on a profité de la majeure partie de la hauteur des fermes en fer de la toiture qui sont restées apparentes.

Un plafond en bois, formant une succession de caissons carrés, est établi entre les fermes et suit transversalement le mouvement de la toiture, par une série de pans coupés.

La décoration de ces salles est aussi simple qu'originale.

La serrurerie a été exécutée par MM. Liander et Martin; la peinture décorative par M. Denuelle; la menuiserie par M. Bernard.

Le reste de cet étage est occupé par la bibliothèque, et par le cabinet du directeur du Musée, placés dans le pavillon sud ouest.

La grande salle des modèles de métiers de tissage est au centre de la façade sud. Le pavillon nord est contient en outre d'autres salles d'expositions; les dégagements, escaliers, vestibules, terrasses de la façade sud, occupent les arrière-corps de cette façade; enfin, les logements et pièces de service sont distribués dans le troisième étage. Quatre escaliers de service, en bois et en pierre, conduisent à l'étage des combles et au campanile contenant la sonnerie des horloges du Palais.

Il est, entre tous, un reproche que l'on se plaît à adresser à l'architecture contemporaine. Personne ne met en doute le talent que nos artistes constructeurs savent apporter dans l'arrangement des grandes lignes d'une façade, comme dans la composition des motifs qui doivent contribuer à la décoration extérieure et intérieure d'un monument. Mais qu'importe l'heureux effet produit par l'ensemble extérieur des lignes architecturales, si cet effet a été acheté aux dépens de la bonne installation des aménagements intérieurs? Combien pourrait-on citer d'édifices, construits dans ces dix dernières années, où cette règle d'harmonie générale ait été constamment observée? Le nombre en serait bien restreint, peut-être. Cela vient de ce que l'artiste, préoccupé d'abord de satisfaire l'œil du spectateur, n'accorde qu'une valeur secondaire aux parties intérieures de l'édifice, tandis que, placé sur le terrain de la logique et du raisonnement, il aurait agi en sens précisément inverse en donnant toute son attention à la bonne installation de l'intérieur, partie principale de la construction, dont la façade extérieure n'est que le simple revêtement.

La description sommaire qu'on vient de lire des divers services du Palais et de la manière dont l'architecte les a compris et installés, suffira pour classer M. Dardel dans le petit nombre de ces artistes sérieux qui ne laissent le champ libre aux caprices de leur imagination qu'après qu'ils ont pleinement satisfait aux exigences du programme imposé. Un autre mérite, qui ressort en sa faveur de l'étude des faits, c'est une préoccupation constante de se mettre au niveau des progrès accomplis, en employant avec discernement les nouveaux matériaux que l'industrie met aujourd'hui à la disposition des constructeurs. Un Palais du Commerce ne doit pas être compris comme une halle : le fer, qui est devenu, dans ces derniers temps, d'une application si générale, peut avoir sa raison d'être dans les vastes portées d'une gare ou d'un marché, mais, dans un monument de la nature de celui qui nous occupe, il demandait à être employé avec sobriété, et, sous ce rapport, le parti que l'architecte a su tirer de cet élément de construction est des plus heureux. On ne saurait trop le louer, par exemple,

de l'avoir laissé à l'état apparent quand il a eu à l'utiliser soit comme fermes, soit comme moyen d'appui. Ce système rationnel est mille fois préférable à celui qui consiste à dérober aux yeux les matériaux employés, en les recouvrant d'un revêtement quelconque qui leur donne l'aspect de ce qu'ils ne sont pas et réduit au rôle d'une décoration plus ou moins habile le grand art de la construction telle que l'ont toujours comprise les maîtres et telle qu'ils l'ont mise en pratique.

Malgré la longueur de ce compte-rendu, il y aurait encore bien des choses à dire : mais nous redoutons, avant tout, de devenir fastidieux. Nous ne saurions terminer, cependant, sans ajouter quelques lignes relatives aux détails de construction, aux devis et surtout aux expériences et épreuves faites sur les *planchers en fer*, dont l'immense portée, signalée dans le rapport de M. Duban, au Conseil des Bâtiments civils, effrayait même les hommes du métier : nous dirons en même temps quelques mots des études faites sur les pierres, de qualités et de résistances si diverses, employées pour la première fois, sur une grande échelle, jusques dans les parties basses d'un monument public.



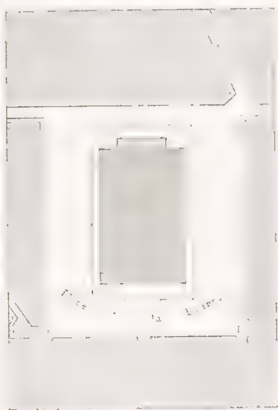
DETAILS DE CONSTRUCTION

OS lecteurs, s'ils ont eu la patience de nous suivre dans cette partie ingrate et toujours difficile de la description technique d'un monument, s'ils se sont reportés aux planches gravées dont notre texte ne pouvait être qu'un interprète incomplet, auront compris que nous ne nous étions pas avancé sans preuve, en disant, dès les premières lignes de cette monographie, que le Palais du Commerce était l'œuvre la plus importante du Lyon contemporain, comme il en était la plus remarquable par le grandiose de l'ensemble, le luxe et la perfection des détails. Ajoutons que l'architecte ne s'est pas seulement appliqué à créer une œuvre dont l'aspect extérieur pût offrir, pour ainsi dire, le type de l'architecture civile à son époque; il savait que, pour être parfaite, une construction de cette nature devait réunir au mérite artistique de l'œuvre architecturale les qualités solides d'économie, de commodité et d'hygiène. On a pu voir, dans la courte notice qui précède, quels soins ont été apportés à tout ce qui concernait l'hygiène du Palais; avec quelle attention l'architecte s'est attaché à prévoir les facilités de communications et de dégagements, ne sacrifiant jamais à un parti pris décoratif la grande question de la commodité et des aménagements intérieurs. Il nous reste à étudier le monument au point de vue de l'économie générale : les détails qui vont suivre nous permettront de bien nous rendre compte de la façon dont l'architecte a compris cette dernière question, que nos constructeurs ont trop souvent l'habitude de considérer comme tout à fait accessoire, mais à laquelle M. Dardel a cru devoir attacher, avec raison, toute l'importance qu'elle mérite.

Avant d'entrer dans les détails techniques de la construction proprement dite, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails comparatifs entre la Bourse de Lyon et les deux monuments les plus importants en ce genre que nous ayons en France, la Bourse de Paris et celle de Marseille. Les trois plans, que nous figurons à la page ci après, suffiront pour indiquer la position topographique de ces trois monuments et de leurs abords. Voici maintenant, sur la durée de la construction des trois monuments et sur leur prix de revient des renseignements que nous pouvons garantir comme puisés à la bonne source.

Commencée le 24 mai 1808, la Bourse de Paris a été achevée en 1827 : la durée de la construction a donc été de dix neuf ans. La superficie du terrain couvert est de 3,479 mètres carrés. Non compris l'achat du terrain, le prix de la construction proprement dite s'est élevé à 8,149,192 fr., soit 2,342 fr. par mètre carré.

Commencée en janvier 1854, la Bourse de Marseille a été terminée en 1861. La superficie du terrain couvert est de 3,088 mètres carrés. Le prix de la construction s'est élevé à 4 millions de francs, soit





1,295 fr. par mètre carré, non compris, bien entendu, l'achat du terrain.

Le Palais du Commerce de Lyon a été commencé le 22 juin 1855; il était terminé le 15 août 1862. La superficie couverte par le nouveau Palais était de 3,689 mètres carrés. La dépense s'est élevée à 4 millions de francs, soit en chiffres ronds, par mètre carré, 1,084 fr., non compris l'achat du terrain, lequel avait été estimé par la Ville et par la Compagnie de la rue



Impériale à 500 fr. le mètre carré.

Dans une question de cette nature, les chiffres ont une valeur qui, pour les gens compétents, est le meilleur et le plus mérité des éloges. Mais cet heureux résultat n'a pas été obtenu sans efforts; et si nous avons été de l'avis du public lyonnais en distribuant largement l'éloge à l'architecte, créateur de l'œuvre, ne devons-nous pas une mention spéciale à ses intelligents coopérateurs?

Les bureaux de l'agence de la construction du Palais du Commerce étaient composés de la manière suivante :

MM. René DARDEL, architecte en chef, auteur du projet;
Léon CHARVET, inspecteur, chargé de la rédaction des plans;
Auguste MONVENOUX, inspecteur, chargé de la direction et de la surveillance des travaux;
Claude BOUVIER, dessinateur (1);
Claude POIX, dessinateur et conducteur des travaux;
Antoine MENUT, dessinateur.

Les entrepreneurs, fournisseurs et industriels qui ont coopéré à la construction, à l'installation mobilière, à celle du chauffage et à la décoration du monument sont nombreux. En voici la nomenclature :

MM. LENOIR et LINAGE (taille et maçonnerie);
LIANDIER et MARTIN (grosse et petite serrurerie);
BERNARD, THEVENET et TRANCHANT (menuiserie);
GUIOULLIER (plomberie et zinc);
BERUET (couverture en ardoises);
CHAMBE, CORNET et TARDIEU (plâtrerie, peinture et vitrerie);
MELON (dorure);
MOYROUX (voûtes et enduits en ciment de Vassy);
LACARRIÈRE père et fils (appareils à gaz);
DURET (marbrerie);
VERGUIN et DELRIEUX (établissement des calorifères);
Antoine PRAS et AUDEMARD, appareilleurs de la pierre de Cruaz et de Sainte-Juste;
HYVERT et DERRIAZ, fournisseurs et appareilleurs de la pierre de Villebois;
LAPIERRE, entrepreneur de dallage.

Voici enfin le nom des artistes, presque tous lyonnais, dans lesquels M. Dardel a trouvé des collaborateurs aussi habiles qu'intelligents :

MM. BONNASSIEUX, BONNET, FABISCH et ROUBAUD, statuaires;
AUBERT et SICARD, sculpteurs sur bois;
BOURGUIGNON, ornemaniste sur métaux;
CLAUSES et FLACHAT, sculpteurs ornemanistes en plâtre, carton-pierre, etc., etc.;
ROBERT, ANGEL, MOREL et BERNASCONI, sculpteurs sur pierre;
BEUCHOT, SCOHY, FRAGNIET et CHENU (peinture de figures);
WAGNER (Mlle), GENOD, CHAINE, TYR, DUMAS, BELLET du POIZAT, ROLLAND, BONIROTE, GUY, MONTESSUY & SEBELON (peinture de portraits);
PONTHUS-CINIER (peinture de paysage)

(1) M. Claude Bouvier est mort avant l'achèvement de l'œuvre à laquelle il avait prêté son intelligent concours.

Ce nombreux personnel, de l'aveu de l'architecte en chef, s'est distingué à tous égards dans l'exécution de l'œuvre, et a puissamment contribué à sa réussite. Inspecteurs, artistes, entrepreneurs ont rivalisé d'ardeur et de talent; et le public, qui se trompe rarement quand son jugement s'exerce sur un ouvrage de cette importance, a le premier reconnu leurs efforts par l'unanimité de ses éloges. Mais, satisfaits d'avoir apporté leur part dans cette monumentale création, tous se sont plû à en faire rejaillir la gloire sur l'auteur même du projet; c'est que tous avaient rencontré en lui un de ces caractères élevés avec lesquels il fait bon marcher en avant, presque assuré de la réussite, si on collabore avec ardeur; mais toujours certain, en tous cas, d'être apprécié à son vrai mérite.



M. CAR[illegible]

Entrons, sans autre préambule, dans quelques détails sommaires relatifs à la construction.

Les charpentes des combles sont en fer; les diverses toitures sont en plomb, en zinc ou en ardoise; tous les planchers sont en fer, les entre-solives en béton; ces planchers ont été éprouvés à des charges quadruples de celles *a maxima*, qu'ils doivent supporter, soit à 1,000 kilog. par mètre carré (1).

La résistance à l'écrasement des pierres employées dans le monument a également été expérimentée. Afin de rappeler l'extrême prudence qu'il convient d'employer dans le tracé des dimensions à donner aux divers matériaux, vu la différence extraordinaire que l'on rencontre dans leur résistance, nous croyons intéressant de consigner ici les expériences qui ont été faites.

Ces résistances, reconnues à la suite de diverses épreuves à la presse hydraulique, ont été réduites pour plus de commodité, comparaison dans les calculs, au volume d'un cube d'un décimètre de côté; voici quels ont été les résultats obtenus :

PIERRE DE VILLEBOIS

La pierre de Villebois et la pierre de Crussol, attendu leur grande résistance, n'ont pu être soumises aux expériences, les presses n'étant pas assez puissantes pour les écraser. Nous nous contenterons, pour ces deux pierres, de donner le résultat obtenu par Rondelet, qui fixe, pour la pierre de Villebois, la résistance d'un décimètre cube à l'écrasement à. . . . . . 57,490 kilog., résistance énorme, qui permet de donner à cette pierre les plus petites dimensions.

Le mètre cube pèse . . . . 2,643 —

(1) En supposant, comme dans [illegible] auditeurs debout à raison de quatre personnes par mètre carré (au poids moyen de [illegible]

PIERRE DE CRUSSOL

La pierre de Crussol, saine et de première extraction, peut être considérée comme un peu supérieure en résistance à celle de Villebois. Sa densité est identique.

PIERRE DE CRUAS

La pierre de Cruas a été reconnue comme pesant, le mètre cube	2,208 kilog.
Sa résistance à l'écrasement a été trouvée en chiffre rond, le décimètre cube .	24,550 —

PIERRE DE TOURNUS

Le poids et la résistance de la pierre de Tournus peuvent être considérés comme à peu près semblables, mais un peu inférieurs.

PIERRE DE SAINTE JUSTE

Le poids d'un mètre cube est de	1,651 kilog
La résistance d'un décimètre cube est de	7,000 —

PIERRE DE SAINT-CYR DU GROS BANC

Poids d'un mètre cube	2,644 —
Résistance, le décimètre	54,000 —

Pour employer ces matériaux d'une manière judicieuse, leur degré de gélivité devait aussi être connu. La pierre de Cruas, la plus belle de toutes, est aussi la plus sensible aux froids, surtout quand elle n'a pas rendu entièrement son eau de carrière, ou qu'elle est en contact avec le terrain, soit en soubassement, soit en soutènement; il faut donc éviter avec soin de l'employer à ce dernier usage; il est même important que cette pierre reçoive au moins pendant trois mois la chaleur du soleil avant de pouvoir être employée sans danger dans les murs extérieurs.

La pierre de Tournus est à très peu près dans les mêmes conditions.

La pierre de Sainte Juste, qui n'est aucunement gélive, se corrompt facilement à l'humidité; très-poreuse, elle absorbe 25 % de son poids d'eau; elle noircit promptement et se couvre de végétations moussues. Elle ne peut donc être employée dans les parties basses des édifices, ni dans les corniches des parties hautes, trop exposées aux intempéries de l'atmosphère.

Quant aux pierres de Villebois et de Crussol, il n'y a pas lieu de se préoccuper beaucoup de leur gélivité; une extraction tardive et des froids extraordinaires, précoces, combinés ensemble, peuvent seuls amener quelque accident. Si ces pierres sont de bonne qualité, la dureté des blocs est telle, qu'en fondation, et dans l'humidité la plus complète, ils ne peuvent, même à la longue, être altérés ou pénétrés. Complètement résistantes à l'humidité, les pierres de Villebois & de Crussol sont très sensibles à l'action du feu; leur nature calcaire les fait promptement réduire en chaux.

Les détails des charges *maxima*, supportées par les diverses pierres au Palais du Commerce, peuvent être établis de la manière suivante, en calculant par un décimètre carré de base (1).

(1) Afin de se rendre facilement compte des chiffres qui vont suivre, il est important de rappeler que la résistance *maximum* d'une pierre étant connue, il est d'usage, par prudence, de ne la charger qu'au dixième de cette résistance, attendu les défauts et les manques de pierre possibles, les vices de pose, l'absence souvent complète de garniture et de fichage des joints, les fraudes de toutes sortes qui peuvent se commettre par la négligence, l'imprudence, l'inexpérience ou la mauvaise foi des ouvriers

La pierre de Sainte Juste, au dessus du soubassement en Villebois et en Cruas dans les angles des pavillons, est chargée de 475 kilog. par décimètre carré de base.

Les trumeaux des façades latérales en même pierre sont chargés de 458 kilog.; ceux des façades principales de 475 kilog.; tous ces poids sont au-dessous du dixième du poids d'écrasement.

Les pierres de retombées des arcades de la Bourse, au rez-de-chaussée, au-dessus des piliers en pierre de Cruas, dont la section ou base est de $0^{m},558$, supportent un poids total de 71,423 k^{os}, soit par décimètre carré 1,279 kilog., à peu près le cinquième du poids d'écrasement, ce qui a été reconnu inadmissible; aussi des colonnes de fonte ont été établies dans l'intérieur de la pierre de Sainte-Juste des arcades du rez-de-chaussée et du premier étage; elles reposent sur les chapiteaux des piliers des galeries, et montent jusqu'aux bases des piliers du deuxième étage en pierre de Tournus. Ces colonnes portent à elles seules le poids entier du premier et du deuxième étage, ainsi que celui des charpentes et des toitures. Les retombées inférieures, étant déchargées, ne portent plus que les voussoirs et les balustrades du rez-de-chaussée, ce qui réduit leur charge à un dix-septième d'écrasement.

Les piliers en Crussol, sur les rues latérales, d'une section ou base de $0^{m},70$ sont chargés de 104,919 kilog., soit, par décimètre carré, de 1,497 kilog., environ le trentième de leur poids d'écrasement.

La pierre de Cruas sur les façades sud et nord, dans les plus faibles sections, est chargée de 1,400 kilog. par décimètre carré, soit environ au seizième du poids d'écrasement.

Des charges proportionnelles existent dans toutes les parties de l'édifice, sur les pierres de Sainte-Juste et de Cruas; quant aux pierres de Villebois et de Saint Cyr, leur résistance est telle qu'il n'a pas été utile de faire à ce sujet des calculs bien précis; elles ne sont généralement chargées qu'au soixantième de leur poids d'écrasement.

Le système de chauffage et de conduite d'eau, l'établissement des fosses et des paratonnerres, devaient présenter de grandes difficultés d'installation dans un monument de cette importance. Ces détails intéressent trop les constructeurs pour que nous n'en disions pas quelques mots avant de clore cette notice.

Deux vastes fosses sont établies dans les cours intérieures; elles sont munies d'appareils diviseurs qui permettent d'envoyer les parties liquides, mêlées aux eaux pluviales des toitures et aux eaux publiques, distribuées dans le Palais, dans des rameaux d'aqueducs conduisant aux grands égouts de la ville. Les matières, ainsi séparées de la partie liquide, sèchent, diminuent de volume et perdent presque entièrement leur odeur. Quant aux urines, leur mélange avec les eaux pluviales et ménagères les rend inodores et fluentes; aussi, peut-on visiter, sans être incommodé ou sali, les fosses ou les rameaux d'aqueducs. On y entre de plain-pied par des corridors communiquant avec les caves du Palais.

Le système adopté pour les calorifères est le système dit à air chaud; ces calorifères sont au nombre de cinq, placés dans les étages souterrains, et répartissant la chaleur, par des bouches de ventilation, dans toutes les parties de l'édifice.

Les conducteurs des paratonnerres, qui aboutissent aux puits également établis dans l'étage sou terrain, ont été, vu la nature des charpentes et des planchers qui sont en fer, mis en communication avec le pied de la plupart des fermes. La charpente, elle-même, sert ainsi de conducteur entre les points placés au faîte de l'édifice et les tiges conductrices inférieures.

Le Palais du Commerce possède cinq horloges, dont deux à l'extérieur, sur ses deux façades principales, et trois à l'intérieur : dans la salle de la Bourse, dans la Chambre de commerce et dans le salon des Agents de change. Il eût été difficile d'obtenir dans cinq mouvements différents une

parfaite régularité : on y a obvié, en établissant un mouvement unique, placé dans les combles et communiquant son impulsion aux cinq horloges par l'électricité. La sonnerie est placée, comme nous l'avons dit, dans le campanile de la façade méridionale.

DEVIS

Le devis primitif, approuvé par le Conseil des bâtiments civils, s'élevait à 3,023,798 fr. 39 c. — Par suite d'améliorations et de changements reconnus indispensables, par exemple : la substitution de la pierre de Cruas à la pierre de Sainte-Juste, l'établissement d'une grille en fer forgé autour du monument, etc., etc., le devis primitif a été dépassé et porté définitivement à 4 millions de francs.

Ce chiffre de 4 millions se subdivise ainsi :

Maçonnerie, pierres de taille diverses, travaux en ciment	1,595,448 05
Charpentes et planchers en fer, serrureries diverses	626,893 58
Plomb, cuivre et zinc pour chéneaux et toitures	138,924 92
Couverture en ardoise	13,372 88
Sculpture — Figures	144,084 90
Sculpture — Ornements	271,382 72
Canalisation d'eau et de gaz, appareils divers	40,569 42
Plâtrerie	102,836 87
A reporter	2,933,513 34
Report	2,933,513 34
Menuiseries diverses	329,365 44
Parquets	41,310 54
Marbrerie	45,630 82
Calorifères	57,970 23
Peinture d'ornement et dorure	163,756 91
Peintures diverses	108,070 22
Travaux divers, peintures historiques	151,652 20
Frais d'agence et honoraires de l'architecte	168,730 30
ENSEMBLE	4,000,000 00

F ..x F.

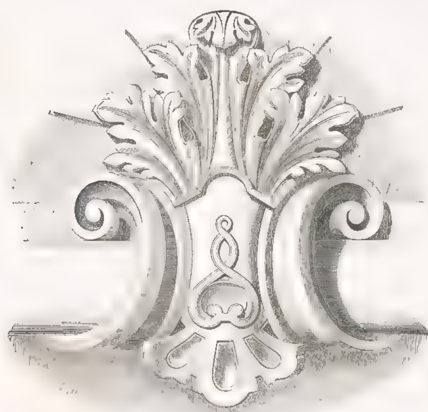


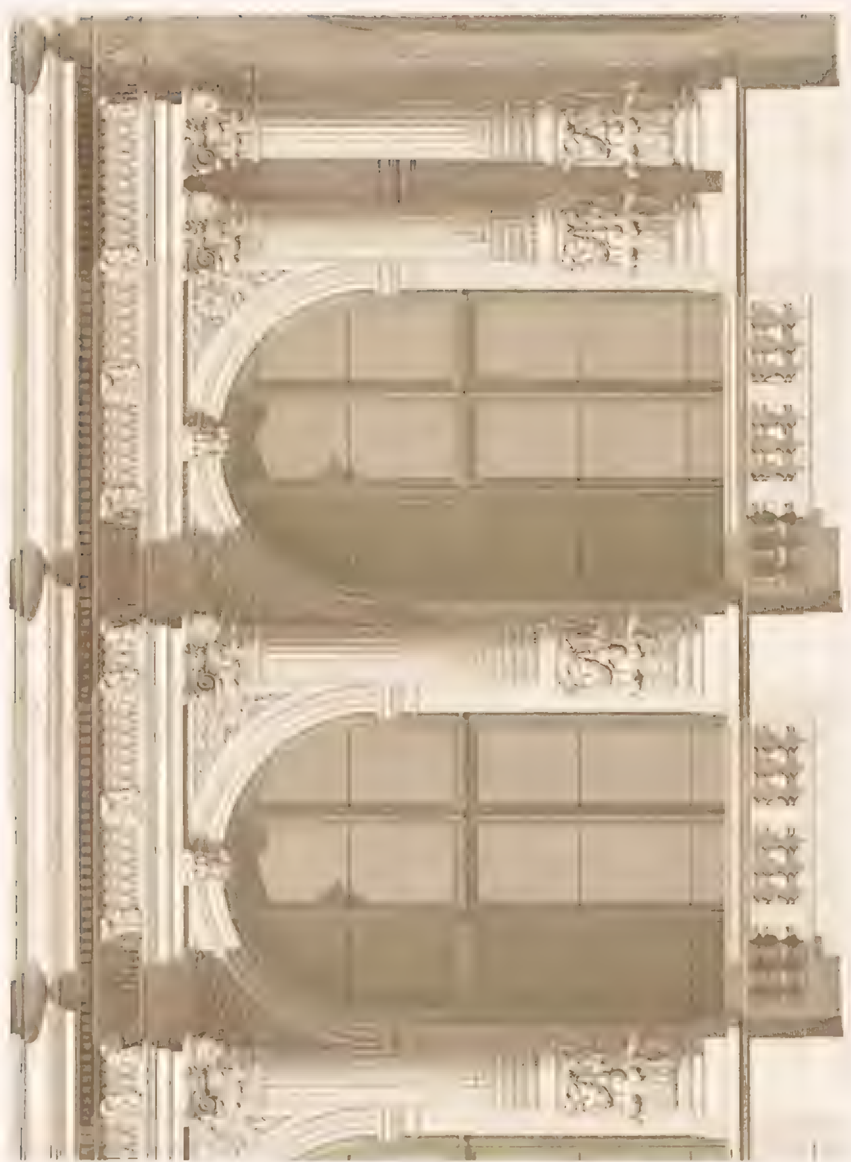
TABLE DES PLANCHES



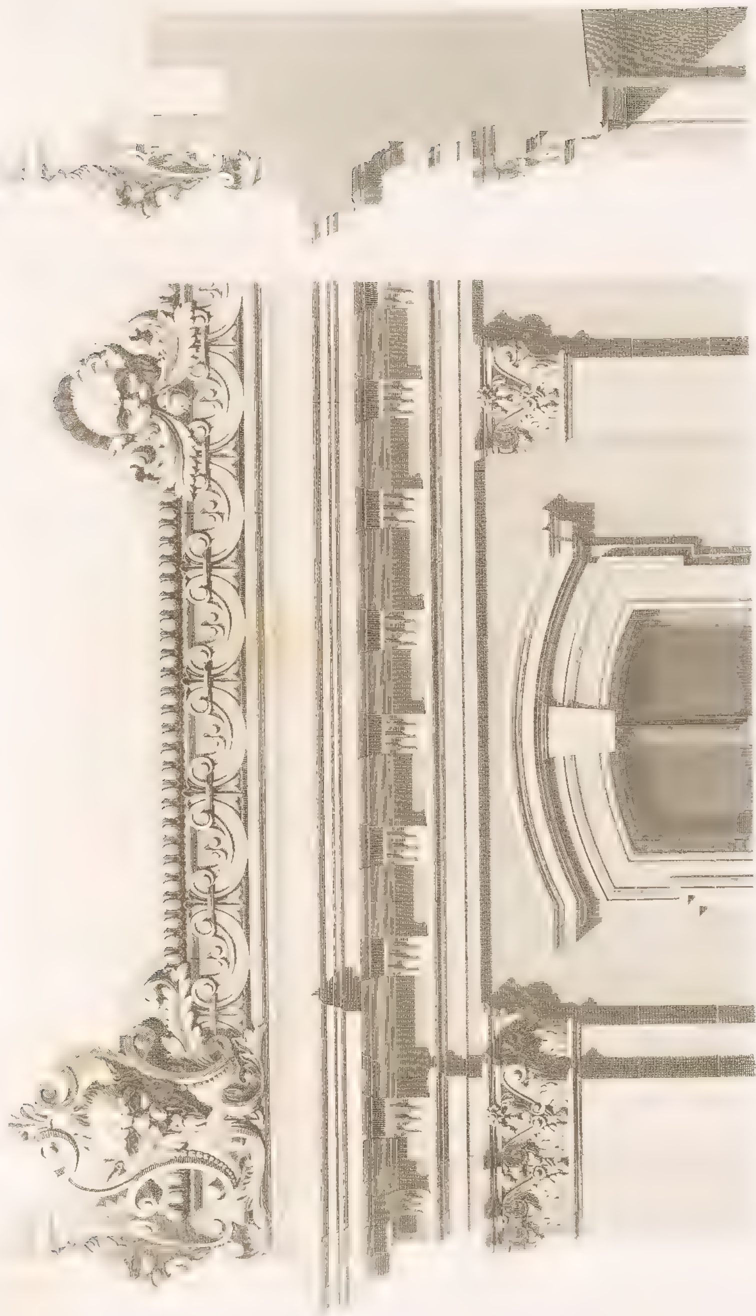








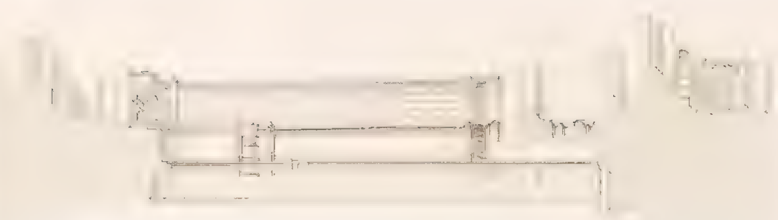


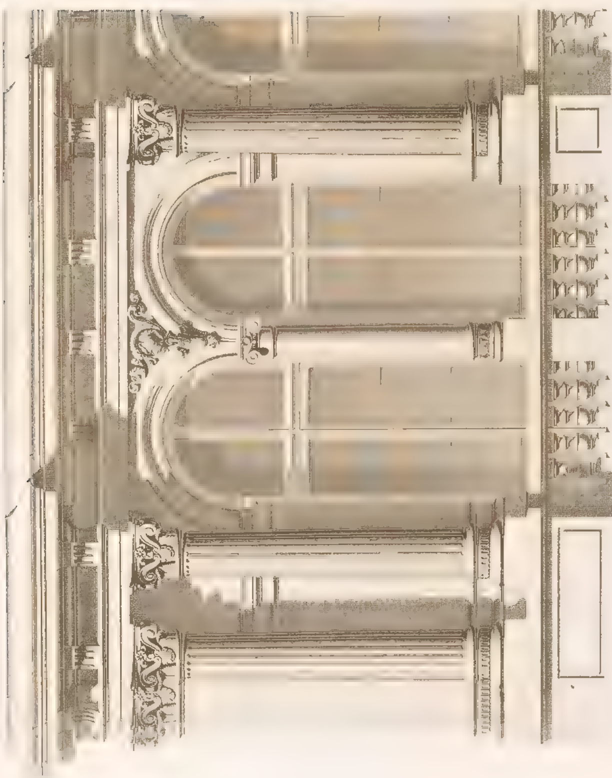






SUD







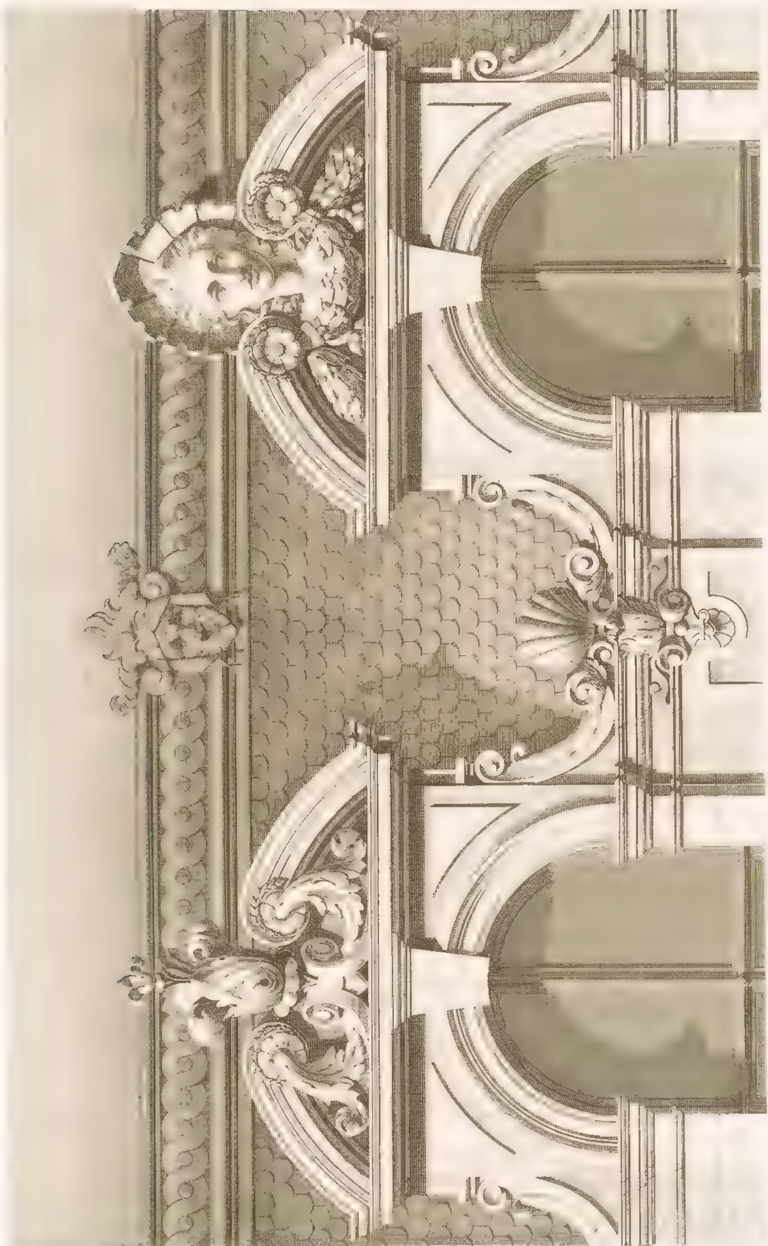


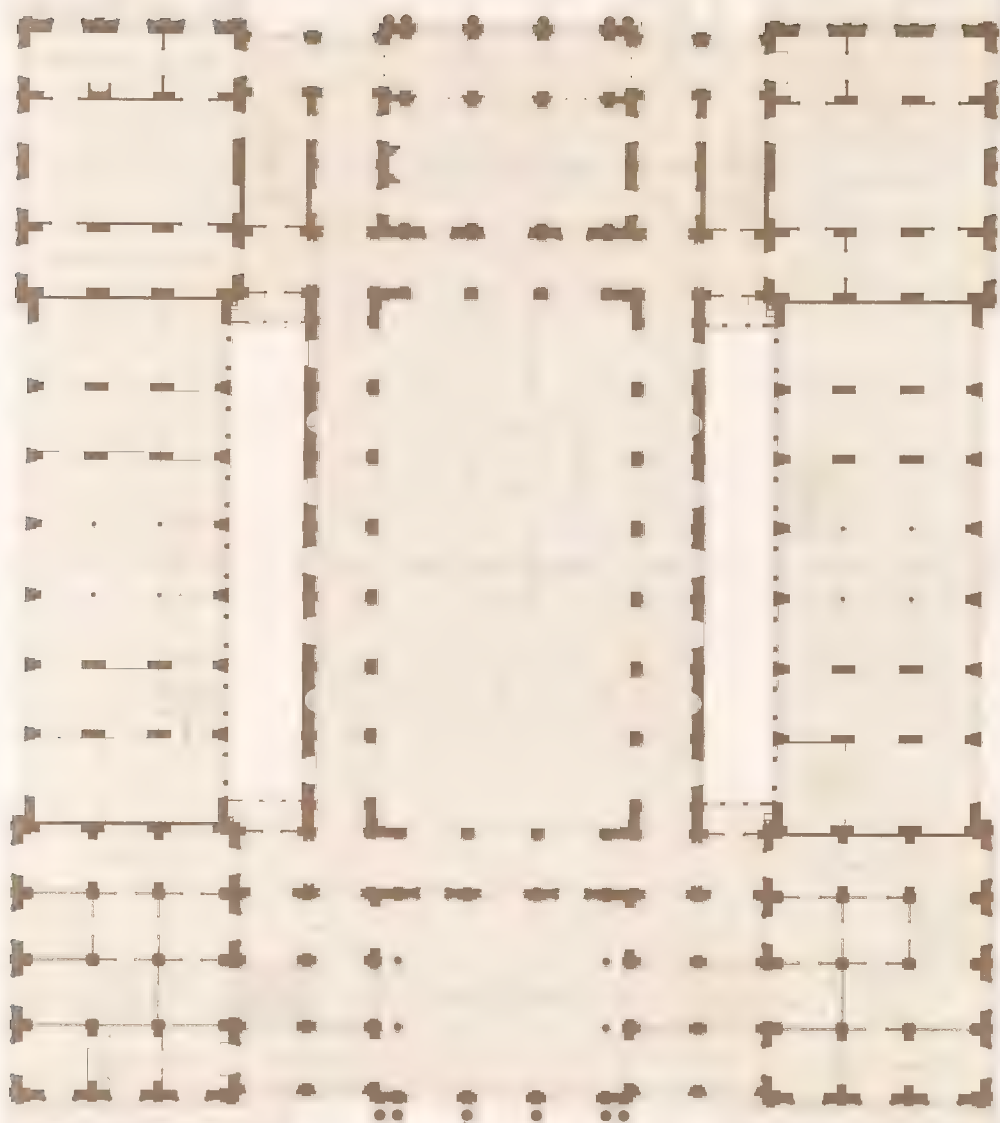
PALAIS DU COMMERCE DE LYON



FAÇADE LATÉRALE











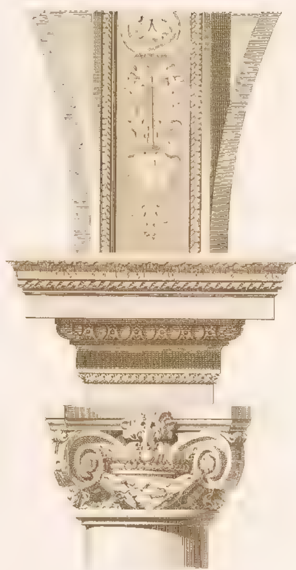














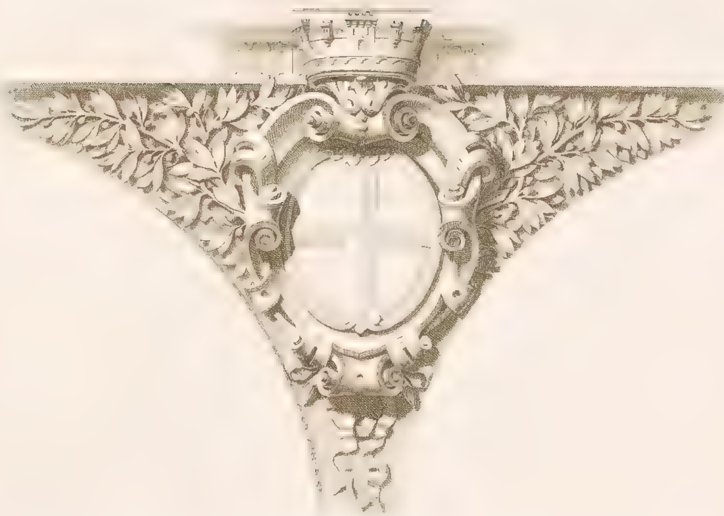



BORDEAUX
PARIS











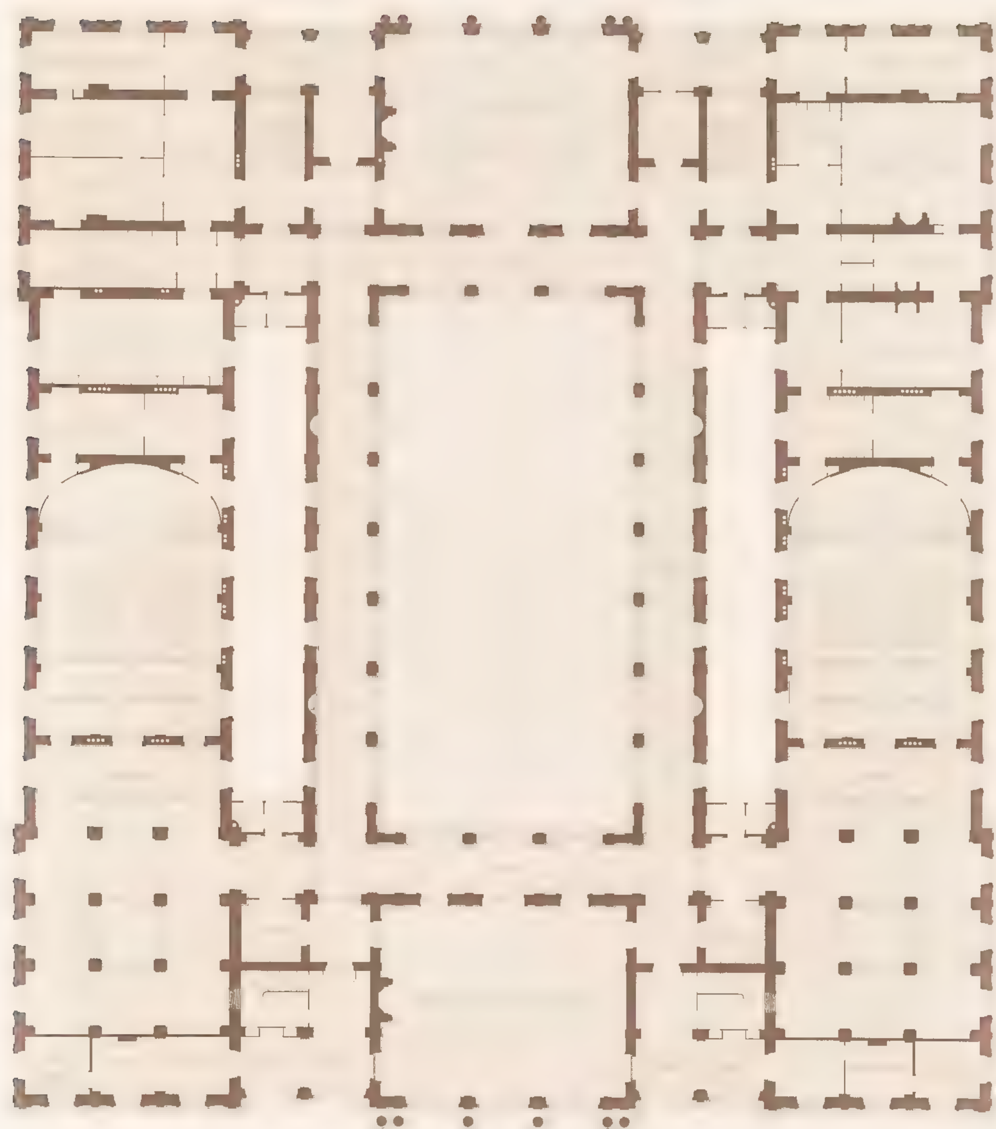














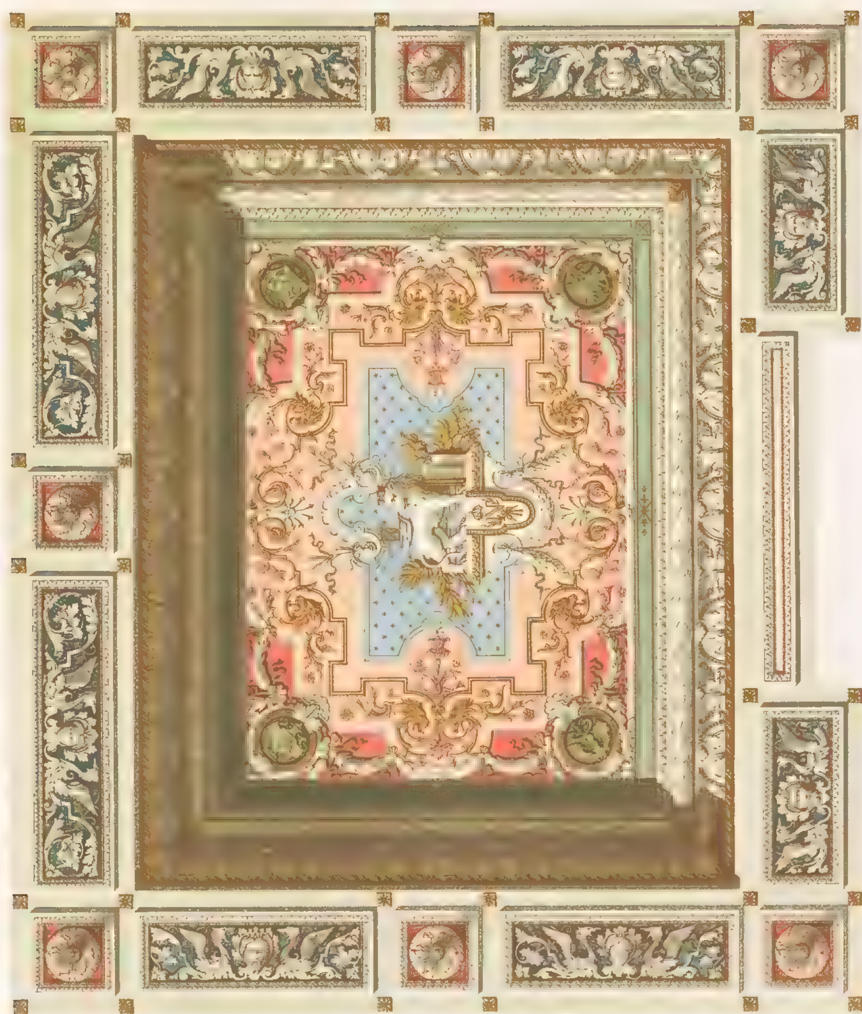




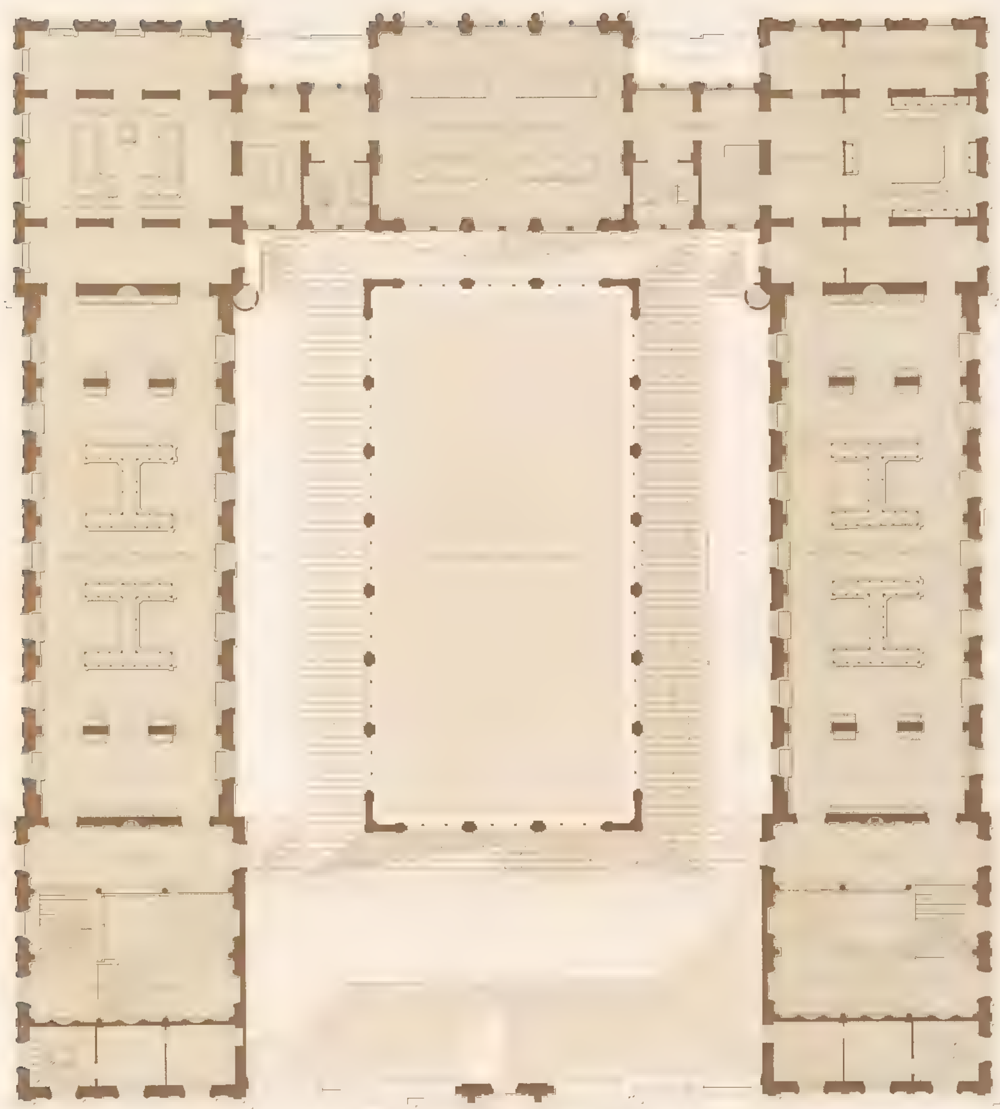


PALAIS DU COMMERCE, DE LYON

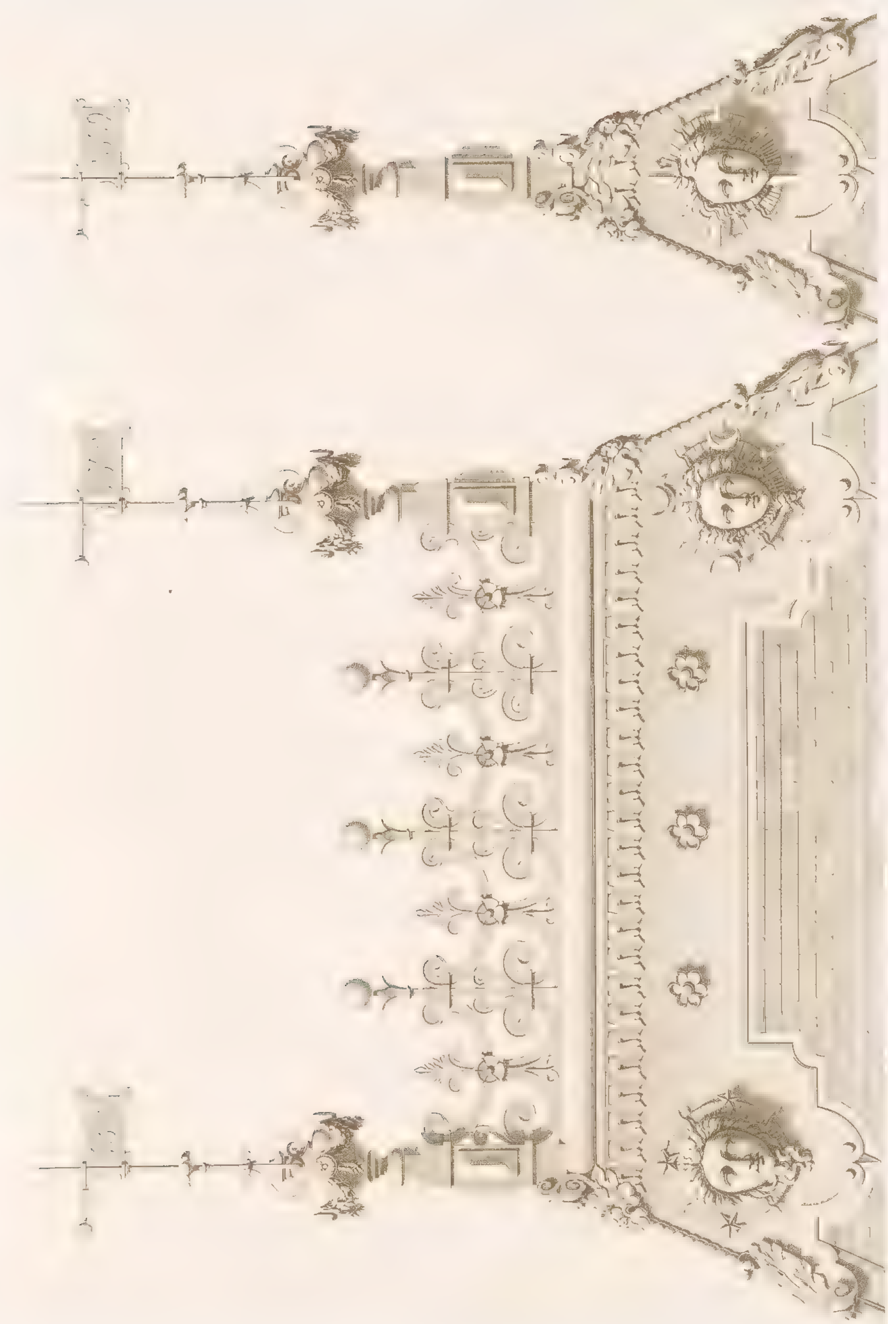












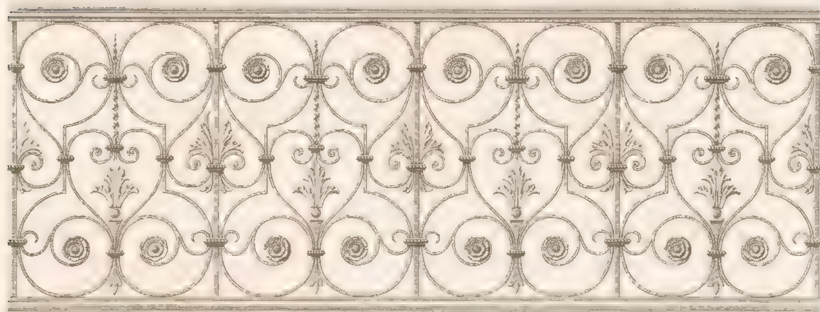
PALAIS DU COMMERCE DE LYON



CLÔTURE DU COMPTOIR DE LA CAISSE SYNDICALE



SALLE DE LA BOURSE — CORBEILLE DES AGENTS DE CHANGE



[illegible]

BARRIÈRES EN FER

15/77.

48 fol.





